



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dixième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2016-2017**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

**Rapport du Secrétaire général**

### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport les propositions correspondant aux ressources dont la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq aura besoin pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, soit un total de 120 096 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. La Mission : passé, présent et rôle futur .....	3
II. Mandat et résultats attendus .....	13
III. Ressources nécessaires .....	24
A. Services organiques .....	28
B. Appui à la Mission .....	50
IV. Analyse des ressources nécessaires .....	71
A. Militaires et personnel de police .....	72
B. Personnel civil .....	74
C. Dépenses opérationnelles .....	75
V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad .....	83
 Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	85
II. Organigrammes pour 2016 .....	86

## I. La Mission : passé, présent et rôle futur

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq en vue d'aider ce pays à accomplir sa transition politique et à faire face à ses besoins humanitaires et à ceux concernant la reconstruction et le développement. Plus tard, par sa résolution 1500 (2003), il a établi la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Il a actualisé et élargi le mandat de la Mission par ses résolutions 1770 (2007) et 2107 (2013) et l'a renouvelé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011), 2061 (2012), 2110 (2013) et 2169 (2014). En 2015, il a adopté la résolution 2233 (2015) reconduisant le mandat de la Mission du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016.

2. Comme l'a demandé le Gouvernement iraquien, le mandat actuel de la MANUI recouvre plusieurs domaines essentiels, et consiste notamment à fournir des conseils, un soutien et une aide au Gouvernement et au peuple irakiens pour promouvoir un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, à contribuer au processus électoral, à faire progresser le dialogue dans la région entre l'Iraq et ses voisins, à promouvoir la protection des droits de l'homme et la réforme des systèmes juridique et judiciaire et à favoriser la coordination et à améliorer l'acheminement des secours humanitaires et de l'aide au développement.

3. En 2016, la situation en Iraq devrait demeurer imprévisible et continuer à pâtir de l'insécurité et de la crise humanitaire qui perdurent, ainsi que de l'absence de véritable dialogue politique entre les parties sur place, qui sape les perspectives d'unité et de réconciliation nationale. Malgré le terrain gagné par les forces armées irakiennes, l'aptitude de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à semer la terreur et à enfreindre les normes d'humanité continue de représenter une grave menace pour l'Iraq et la région. En dépit du consensus réuni autour de la formation du nouveau Gouvernement iraquien et de l'adoption du budget fédéral du pays pour 2015, qui a constitué en soi un progrès important, les ramifications du conflit armé, sur les plans de la politique, de la sécurité et de l'économie, se feront encore sentir en 2016. De plus, les retombées du conflit qui se poursuit en Syrie devraient continuer de peser sur les relations ethno-communautaires et la sécurité en Iraq, la situation humanitaire des réfugiés, et la protection des civils et le respect de leurs droits fondamentaux.

4. Nonobstant les progrès accomplis dans la formation du nouveau Gouvernement, des divergences politiques subsistent sur les grandes questions à régler. La grave insécurité perturbe également les relations entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan, en raison de désaccords persistants quant au contrôle des zones riches en pétrole où les frontières internes sont contestées, dont celle de Kirkouk. Même si l'accord signé le 2 décembre 2014 a démontré qu'elles entendaient dialoguer et agir dans un esprit d'unité, les deux parties doivent cependant s'engager à prendre des mesures en vue d'un règlement juste et complet, dans le respect de la Constitution, de tous les problèmes qui demeurent, notamment en promulguant une législation sur le partage des recettes tirées de l'exploitation du pétrole et du gaz, et à renforcer encore leur coopération et leur coordination pour lutter de front contre l'EIIL.

5. La détérioration du climat politique et des conditions de sécurité se traduira encore par une situation instable et en constante évolution où il sera difficile d'assurer la protection et le respect des droits de l'homme. Les tendances observées au cours des années passées devraient se poursuivre, avec une augmentation des pertes humaines, une diminution du respect de l'état de droit, des faits de corruption et des effets néfastes sur le développement économique et social, au détriment en particulier des catégories les plus vulnérables et les plus marginalisées de la société. La visibilité accrue de l'ONU en raison de l'aide humanitaire qu'elle fournit devrait valoir à son personnel d'être encore très menacé en 2016.

6. Pour la majorité des forces politiques irakiennes et des différents segments de la population, la MANUI et l'ONU en général demeurent un partenaire et un intermédiaire dignes de confiance dont l'impartialité et l'aptitude au dialogue sont généralement reconnus. Il est attendu de l'ONU qu'elle intensifie les échanges tant avec l'éventail le plus large des forces politiques et sociales qu'avec la communauté internationale et les pays de la région.

#### **Coopération avec d'autres entités, complémentarités et synergies sur les questions de fond**

7. L'appui fourni par l'équipe d'assistance électorale intégrée reste un parfait exemple d'intégration au sein de la Mission. La MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont conjointement dispensé au Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante et à ses divers services une assistance technique et des conseils sur la passation de marchés, la planification et la mise en œuvre d'opérations et de moyens logistiques complexes, le recomptage des résultats de tous les bureaux de vote et son organisation matérielle, les systèmes électoraux et leur mise en œuvre, la réforme du Code électoral, l'appui aux entités politiques, la gestion axée sur les résultats, l'appui initial à la planification de l'enregistrement biométrique des électeurs, l'élaboration des procédures électorales, les installations d'informatique électorale et la gestion du contentieux électoral.

8. Il a été demandé à l'ONU de soutenir les efforts de stabilisation du Gouvernement dans les zones récemment reprises à l'EIIL, en élaborant des plans d'urgence et, notamment, en organisant des exercices de simulation à des fins de sensibilisation et de renforcement des capacités, en assurant la coordination avec le Centre commun de coordination et de suivi du Gouvernement, et en définissant les grandes priorités dans le cadre de missions distinctes d'évaluation de la situation humanitaire et du développement menées conjointement avec le Gouvernement. De telles activités supposent de collaborer avec l'équipe de pays, en particulier avec le PNUD dont le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate sert à financer certains volets des activités de stabilisation de l'ONU, et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour faire face aux conséquences de l'afflux de réfugiés et de déplacés.

9. La Mission collabore avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes des Nations Unies à l'application du mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé. Coprésidée par la MANUI et l'UNICEF et composée de tous les membres intéressés de l'équipe de

pays des Nations Unies, de représentants des composantes de la Mission et de représentants de la société civile, l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé est le principal organe de concertation permettant d'examiner ces violations, de déceler les nouvelles menaces pesant sur les enfants et de coordonner l'action menée par les Nations Unies pour améliorer la protection des enfants en temps de conflit armé. La MANUI collabore également avec l'UNICEF pour aider le Gouvernement à relancer la mise en place d'un dispositif global de protection de l'enfance, en procédant à des réformes législatives et institutionnelles, en menant des activités de développement des capacités et en fournissant les services voulus.

10. La Mission œuvre avec le Gouvernement et les représentants de la société civile à la promotion des droits des femmes, dans un environnement marqué par un extrémisme violent et la détérioration des conditions de vie des Iraquiennes. Elle collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), pour favoriser l'exécution du plan d'urgence spécial pour l'application de la résolution 1325 (2000), que le Conseil des ministres a approuvé en mai 2015. L'équipe spéciale intégrée pour l'égalité des sexes, présidée par ONU-Femmes, poursuit ses efforts de mobilisation en faveur d'une action systématique, d'un emploi ciblé des ressources et de la mise en œuvre des volets relatifs à la problématique hommes-femmes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la résolution 1325 (2000).

#### **Partage des coûts et collaboration dans les activités d'appui**

11. Les arrangements de partage des coûts afférents au Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire se rapportent au financement conjoint de trois postes (1 D-1, 1 P-2 et 1 AN). Ils ont contribué à renforcer l'intégration et à resserrer la collaboration entre la MANUI et l'équipe de pays sur les éléments du mandat de la Mission concernant l'aide humanitaire et le développement.

12. La MANUI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continuent de contribuer ensemble aux dépenses afférentes aux activités du Bureau d'appui commun de Koweït qui portent sur les finances et les ressources humaines. Depuis 2013, les deux Missions partagent aussi les services des spécialistes de la déontologie et de la discipline dont le responsable est en poste au Koweït et prête son concours à l'une et à l'autre.

13. La MANUI et l'équipe de pays continuent de financer ensemble les mesures de sécurité applicables en Iraq, conformément à la prescription du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Compte tenu des effectifs, la Mission prend à sa charge 51 % de ces coûts et l'équipe de pays, le reste. Cela dit, les éléments auxquels le partage des coûts s'applique ne représentent au total que 10 % du budget de sécurité de la MANUI.

#### **Résultats obtenus en 2015**

14. Après l'accord politique national conclu en 2014 et la formation du Gouvernement d'unité nationale, la Mission a intensifié ses efforts en 2015, à la demande du Gouvernement iraquien, pour faciliter le processus de dialogue politique ouvert à tous et de réconciliation nationale. Conformément au rôle de bons

offices qui échoit à la MANUI, la direction de cette dernière a multiplié les contacts avec divers acteurs politiques irakiens en vue de dégager des positions consensuelles sur l'entreprise de réconciliation nationale. En outre, la Mission a organisé des échanges de vues entre les parties politiques afin que le Gouvernement d'unité nationale bénéficie d'un soutien accru, et tenu des consultations approfondies dans le but de hâter l'adoption des lois à promulguer en priorité en vertu de l'accord politique national, tout en prenant également langue avec les dirigeants sunnites irakiens vivant à l'étranger pour les engager à s'associer au processus politique. De plus, les contacts noués par la Mission avec les minorités a permis de prendre en considération les préoccupations de ces communautés dans la concertation nationale, et les missions de bons offices ont contribué à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil à la suite de l'accord de décembre 2014 sur le pétrole et le partage des recettes. Enfin, s'agissant de la liaison avec les États Membres, des réunions d'information ont régulièrement été organisées à l'intention du corps diplomatique à Bagdad.

15. Le Représentant spécial a favorisé le dialogue régional à l'occasion de plusieurs visites au cours desquelles il s'est entretenu avec de hauts dirigeants de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Koweït, du Qatar, de la République islamique d'Iran et de la Turquie. Ces derniers ont ainsi été engagés à appuyer le Gouvernement d'unité nationale à Bagdad, à accroître la coopération régionale pour lutter contre l'EIL et à normaliser complètement les relations de l'Iraq avec les pays du Conseil de coopération du Golfe. Les relations entre l'Iraq et le Koweït continuent de tendre vers une normalisation totale. La Mission a également continué de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, en contribuant à faciliter l'action menée pour régler la question des nationaux et des biens koweïtiens portés disparus, et a assisté en qualité d'observateur aux réunions de comités interministériels irakiens et du comité conjoint Iraq-Koweït sur les biens, ainsi qu'aux réunions du Sous-Comité technique et de la Commission tripartite présidées par le Comité international de la Croix-Rouge.

16. D'importantes activités ont été consacrées aux moyens d'assurer le respect et la défense des droits de l'homme et au renforcement de l'état de droit. La détérioration des conditions de sécurité dans tout le pays et l'escalade du conflit armé depuis juin 2014 ont cependant conduit à recentrer les efforts sur la protection des civils. Dès le début du mois de février 2015, compte tenu de la reprise à l'EIL de zones situées dans les provinces de Diyala, Salah el-Din et Ninive, et de la stabilisation de zones du sud et du centre-sud, la Mission a réorienté son action sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit qui contribuent à créer un climat propice à la propagation du terrorisme et du conflit armé. Les nouvelles priorités comprennent notamment la protection des civils, le respect des procédures régulières et du droit à un procès équitable dans l'administration de la justice, la protection des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence sexuelle, sexiste et liée au conflit, la protection et la réinsertion des minorités et la promotion de justice transitionnelle et de la réconciliation locale.

17. La MANUI a continué de travailler avec l'UNOPS au renforcement des capacités de l'institution nationale de défense des droits de l'homme. Elle a contribué à mettre en place le comité de surveillance des représentants des groupes ethniques et religieux, en vue de l'élaboration d'une déclaration relative aux droits des minorités et d'un plan d'action visant à renforcer la protection et le respect des

droits des minorités dans le cadre d'un seul et même programme général de réformes législatives, politiques et institutionnelles. Par ailleurs, la Mission a tenu une conférence commune avec le Président du Conseil des représentants et les principaux acteurs intéressés pour définir les lacunes du système de justice pénale et dégager un accord de principe sur un train complet de réformes législatives, politiques et institutionnelles destiné à renforcer le respect des procédures régulières et du droit à un procès équitable dans l'administration de la justice. Elle a relancé l'application d'un programme de réconciliation locale mené en partenariat avec les principaux acteurs de la société civile, qui avait expiré en juin 2014. Comme suite à la table ronde sur la cohésion sociale qui avait été organisée en novembre 2014 avec les responsables sociaux et politiques de l'Iraq et conformément aux recommandations qui en étaient issues, le Représentant spécial du Secrétaire général a organisé dans diverses provinces une série de débats avec des représentants de la société civile, des responsables locaux, des chefs tribaux et religieux et des universitaires sur les stratégies en faveur de la paix sociale et du dialogue national à retenir en Iraq. Au cours de deux de ces rencontres, tenues les 25 janvier et 5 février 2015 à Karbala et à Bassora, respectivement, les participants ont abordé des questions relatives à la réconciliation et à la concertation nationales et formulé des recommandations pour diligenter les efforts de réconciliation. Par ailleurs, la MANUI a engagé les chefs religieux et les représentants de la société civile à participer à des activités de dialogue interconfessionnel tout au long de l'année, en organisant des discussions et des visites dans les lieux de culte communs. Elle a continué d'assurer un suivi et de rendre compte des effets du conflit armé sur les civils et publié trois rapports publics où elle a mis l'accent sur les violations et sévices commis par toutes les forces qui contribuent à la violence actuelle en Iraq. Elle a également élaboré un train de réformes législatives et politiques visant à renforcer la protection des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles et sexistes et les violences liées au conflit, et poursuivi sa collaboration avec les principales parties intéressées pour faire en sorte que ces réformes soient adoptées sous forme de loi.

18. On estime que 8,2 millions de personnes en Iraq, dont plus de 3 millions de déplacés, soit pratiquement le quart de la population, ont besoin d'aide humanitaire. Près de la moitié de toutes les personnes déplacées sont des enfants. En 2015, ces chiffres ont représenté une hausse inouïe de plus de 400 % en moins d'un an, ce qui fait de la crise actuelle l'une de celles qui se déploient le plus vite au monde. La majorité des déplacés sont accueillis dans des communautés dont les ressources s'amenuisent, alors que l'économie est handicapée par un déclin de 40 % des recettes publiques. Selon les estimations, 4,4 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire, 7,8 millions, de services de santé essentiels et 4,1 millions, d'un accès urgent à l'eau potable et à l'assainissement. L'acheminement des secours humanitaires reste gravement entravé par l'insécurité et l'absence de partenaires d'exécution sur le terrain dans une grande partie des provinces d'Anbar, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salah el-Din, tandis que cinq millions d'Iraqiens vivent dans des zones contrôlées par l'EIL. À ces conditions déjà très difficiles s'ajoute le fait que, comme l'indique le HCR, 247 861 réfugiés cherchent actuellement refuge en Iraq. L'ONU a continué d'apporter des secours vitaux au titre de la situation d'urgence de niveau 3 qui a été déclarée : le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour la population ont distribué des trousseaux de premiers secours et des rations de survie dans le cadre du mécanisme

d'intervention rapide; l'UNICEF a assuré l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a remis en état ou construit des écoles; le HCR et ses partenaires ont maintenu leur surveillance des points de passage pour aider les civils à trouver refuge dans des lieux sûrs; et l'Organisation mondiale de la Santé a fourni des services et des fournitures de santé. Le Commissaire de l'Union européenne chargé de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la gestion des crises et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires ont également lancé, au Parlement européen de Bruxelles, un nouveau plan d'intervention humanitaire qui vise à apporter à 5,6 millions d'Iraqiens vulnérables une aide essentielle et vitale durant le deuxième semestre.

19. Le Centre commun de coordination et de suivi du Gouvernement iraquien et le Centre de crise conjoint du Gouvernement régional du Kurdistan ont continué de coordonner les interventions directes, l'Organisation leur fournissant des conseils techniques. Un groupe de travail chargé de la stabilisation a été constitué pour conseiller le Gouvernement iraquien et lui prêter assistance en matière de coordination. Sous les auspices du Représentant spécial adjoint, le PNUD a présidé à la création du mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate qui a pour objectif de faire en sorte que les zones reprises par les forces gouvernementales bénéficient d'une aide suffisante pour favoriser les retours volontaires et les efforts de développement dans le cadre de la reconstruction du pays.

20. En 2015, la Mission a dispensé au Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante des conseils d'ordre technique et directif au sujet de la planification et de l'administration du prochain cycle électoral, notamment les élections de district et de sous-district en Iraq. Dans l'attente d'une décision du Gouvernement et du Parlement, la Haute Commission électorale indépendante a fait savoir qu'elle était prête à entamer les préparatifs des élections locales dans une centaine de districts où les conditions étaient propices à la tenue d'un scrutin. De plus, tout au long de l'année 2015, la Mission a aidé la Haute Commission à prendre les mesures préalables à la nomination d'un nouveau conseil des commissaires dont le mandat arriverait à son terme en 2016. Elle l'a également aidé, ainsi qu'un nouvel organe de gestion des élections créé dans la région du Kurdistan iraquien, à définir et répartir les responsabilités, dans le cadre notamment de la signature d'un mémorandum d'accord et de la fourniture d'un appui technique restreint à la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan. Des mesures ont été prises pour perfectionner les systèmes d'inscription sur les listes électorales après la mise en place de dispositifs d'enregistrement biométrique, ce qui va dans le sens des efforts engagés par la Mission en vue d'établir dans les années à venir un système opérationnel d'inscription sur les listes et de gestion axé sur les résultats. La Mission a pris contact avec des comités du Conseil des représentants pour prêter son assistance à l'établissement de mécanismes de supervision de la Haute Commission électorale indépendante, ainsi qu'en vue de poursuivre la révision complète de la législation électorale existante. La MANUI a facilité la tenue d'un certain nombre de réunions périodiques entre la Haute Commission et d'autres entités politiques iraquiennes représentées au Conseil des représentants pour examiner les aspects techniques de la division en circonscriptions électorales de l'Iraq et du Kurdistan iraquien.

21. Le conseiller pour la protection de l'enfance de la MANUI a continué de veiller à ce que les questions dont il a la charge soient systématiquement prises en considération dans les activités de la Mission, de renforcer la collaboration avec l'équipe de pays et de conseiller la direction dans ce domaine. Il a fait participer les entités compétentes de la Mission à plusieurs projets afin qu'elles comprennent mieux les enjeux de la protection des enfants en Irak et la nécessité de communiquer des informations et de mener des campagnes de sensibilisation sur ce thème. Il a également collaboré avec d'autres sections au renforcement des activités de suivi et de signalement, par la Mission, des violations graves commises à l'encontre des enfants, et institué une collaboration étroite avec le Conseil des représentants afin que les préoccupations relatives à la protection de l'enfance soient prises en considération dans les projets de loi qui font partie du train de mesures de réconciliation nationale. À la demande du Gouvernement, le conseiller pour la protection de l'enfance élaborera, en coordination avec les sections compétentes, un cadre directeur visant à protéger les enfants contre le recrutement par les forces et groupes armés.

22. La MANUI a consolidé son partenariat avec le Gouvernement et les parties intéressées de la société civile en promouvant l'exécution du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et poursuivi ses activités de conseil et d'assistance techniques dans le cadre de réunions et de consultations périodiques à Bagdad et à Erbil. En mai 2015, elle a fourni un appui aux efforts déployés par les représentants de la société civile pour que le plan d'urgence spécial pour l'application de la résolution 1325 (2000) soit approuvé. Entériné par le Conseil des ministres, et reposant sur trois des quatre grands axes de la résolution 1325 (2000), le plan prévoit de protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle et sexiste, y compris dans les situations d'urgence, y compris humanitaire, notamment dans les camps de déplacés et de réfugiés; d'associer les femmes aux opérations de réconciliation et autres processus politiques nationaux de règlement des conflits; et à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, grâce notamment à l'institution de poursuites judiciaires contre les auteurs d'infractions du droit international et au renforcement des droits des femmes dans la législation nationale. De plus, la Mission a continué d'encourager les échanges entre les parlementaires et les représentants de la société civile par l'entremise du forum de concertation de Bagdad.

23. La détérioration du respect des droits des femmes due à l'extrémisme violent et au terrorisme a été examinée au niveau régional, notamment lors de la première conférence régionale sur le sujet, intitulée « La résistance des femmes à l'extrémisme et au terrorisme et leur lutte pour leurs droits », organisée à Erbil en mai 2015 avec la collaboration de la MANUI. Plus de 100 participants venus d'Iraq, de Syrie, du Liban, du Yémen, de Tunisie, de Palestine et de Libye, dont des militants de la société civile, des dirigeants politiques, des chefs religieux, des survivantes de violences sexuelles, des universitaires, des chercheurs et des représentants de la communauté internationale, se sont réunis pour examiner la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans la région. L'un des grands résultats de la conférence a été la Déclaration d'Erbil, qui renferme des recommandations visant à remédier aux principales préoccupations dans ce domaine.

**Hypothèses de planification pour 2016**

24. D'après les hypothèses retenues pour 2016, qui s'appuient également sur les conclusions de la mission d'évaluation stratégique réalisée en avril 2015, le Gouvernement, aux prises avec de multiples problèmes sécuritaires, politiques et socioéconomiques, fera probablement encore appel à la MANUI pour l'aider à formuler les politiques requises pour répondre aux besoins urgents du pays. Les membres du Conseil des représentants, toutes appartenances politiques confondues, semblent reconnaître et appuyer de manière générale le fait que la Mission et l'équipe de pays ont un rôle à jouer, en particulier dans le règlement pacifique des différends, l'accès à la justice, la promotion d'un système de gouvernance démocratique ouvert à tous, le renforcement de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le développement socioéconomique. La MANUI ayant participé jusqu'ici aux activités de réconciliation politique, le nouveau Gouvernement iraquien devrait lui demander de maintenir son soutien à ce type d'activités et de les faciliter, ce qui confirmerait qu'en sa qualité d'acteur impartial, la Mission contribue grandement à apporter des solutions propres à apaiser les tensions. La participation à la prise de décisions reste une question sensible en Iraq, en raison pour l'essentiel du sectarisme politique et de la faiblesse de la société civile, et les organisations de la société civile devraient continuer de chercher à établir des partenariats avec la MANUI. En outre, la situation en Iraq se ressentira toujours de la dynamique régionale et des relations avec les pays voisins. Faciliter un soutien régional en faveur du programme de réformes du Gouvernement iraquien restera une priorité de la Mission.

25. Les principales hypothèses de planification concernant l'assistance électorale s'appuient sur les conclusions de la mission d'évaluation des besoins déployée en Iraq en mars 2015, suite à trois demandes d'assistance électorale adressées par les autorités iraquiennes. La mission a noté qu'il existait une forte volonté de la part des partenaires nationaux tout comme internationaux de l'Organisation de continuer à fournir un appui pour les élections sur les plans politique et technique; avec le retrait de l'International Foundation for Electoral Systems, l'Organisation reste le seul conseiller technique des institutions électorales et, faute d'un projet en cours du PNUD, la seule entité ayant actuellement les moyens de répondre aux demandes dans ce domaine.

26. La stabilité à long terme du pays étant compromise par des facteurs tant internes qu'externes, il existe un risque bien réel que l'insécurité ne s'aggrave encore, empêchant le pays de sortir de la période de dictature, de guerre et de violence qu'il a connue pendant des années et affaiblissant le respect de droits de l'homme et de l'état de droit. La menace que fait planer l'EIIL reste la préoccupation sécuritaire immédiate; face à elle, une approche globale touchant tous les aspects de l'action menée en Iraq par l'Organisation et par d'autres acteurs s'impose. Si elle n'est pas contrée, cette menace continuera à déclencher des cycles de violence. Au cours de l'année à venir, l'intervention continue des Forces de mobilisation populaire et l'expansion de certains groupes paramilitaires, qui s'efforcent de reconquérir le territoire occupé par l'EIIL, pourraient conduire à une escalade de la violence dans le pays. En outre, plusieurs autres facteurs, concernant notamment la situation humanitaire, les droits de l'homme, la gouvernance et la situation socioéconomique, contribuent à l'incertitude des prévisions pour 2016. La MANUI étant appelée à continuer de jouer un rôle stratégique de premier plan au niveau politique, les hauts responsables et le personnel des Nations Unies resteront

exposés à des risques de sécurité. La situation exige, toutefois, un renforcement de l'implication des Nations Unies, avec le plus large éventail possible d'acteurs politiques en Iraq, et avec la communauté internationale et les pays de la région.

27. La Mission continuera d'apporter un appui au dialogue politique et à la réconciliation nationale. Dans cette optique, il faudra aider le Gouvernement, qui est en première ligne, à établir les conditions d'un véritable processus politique de réconciliation nationale et à s'assurer le soutien nécessaire à cet effet. Cela supposera aussi de promouvoir la participation, entre autres, des femmes et de la société civile dans son ensemble, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, éventuellement en organisant une conférence nationale. Ces mesures de facilitation devraient en outre permettre de regrouper toutes les composantes politiques et religieuses et favoriser les contacts et la coopération entre les communautés à l'appui de ces processus. Il est prévu que la MANUI intervienne sur trois fronts : concertation politique de haut niveau, réconciliation entre les communautés au niveau local et mobilisation régionale. Elle facilitera aussi l'adoption d'importantes réformes législatives qui sont indispensables à la réconciliation nationale, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et à la primauté du droit. Parmi ces réformes figurent essentiellement la loi sur la garde nationale, la loi sur la responsabilité et la justice, la loi sur la débaasification et la loi d'amnistie.

28. La Mission continuera également de consacrer une grande partie de ses efforts au suivi de la situation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet, en tirant parti de la large coopération établie avec l'équipe de pays et en renforçant les synergies avec les Groupes de la protection de l'enfance et de la problématique hommes-femmes. Son objectif est d'améliorer la protection et le respect des droits de l'homme et de consolider l'état de droit, pour assurer la protection des civils, en renforçant les activités de surveillance et de communication d'informations concernant les effets des conflits armés sur les civils, la violence et le terrorisme; en veillant à l'application du principe de responsabilité et d'égalité d'accès à la justice dans le cadre d'une réforme globale du système de justice pénale; en contribuant à une réforme d'ensemble qui garantisse la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle et physique; en favorisant une réforme d'ensemble qui permette d'assurer la protection des minorités ethniques et religieuses et de promouvoir leur pleine participation sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale de l'Iraq; en concevant et en mettant en œuvre au niveau communautaire des mécanismes de justice transitionnelle et réparatrice qui contribuent à la réconciliation des communautés; et en mettant en place des institutions d'État fortes et indépendantes, dirigées par les Iraquiens, qui serviront de pierre angulaire au système de protection des droits de l'homme en Iraq, en coopération avec la société civile.

29. Le Gouvernement iraquien devant sécuriser et stabiliser les zones nouvellement reconquises, le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle de premier plan pour faciliter la stabilisation, notamment en veillant au transfert rapide des responsabilités en matière de sécurité aux autorités civiles locales ainsi qu'au rétablissement de la justice et de la bonne gouvernance; en aidant les autorités à débarrasser les territoires reconquis des restes explosifs de guerre avec le concours du Service de la lutte antimines, en aidant les ministères de tutelle à élaborer des plans d'urgence réalistes, en appuyant les mécanismes de coordination dans les zones nouvellement reconquises, et en favorisant le retour volontaire des personnes

déplacées; et en appuyant des évaluations conjointes Gouvernement-Nations Unies pour définir les priorités. La MANUI se propose de privilégier les contacts avec les autorités au niveau des provinces et des districts par le biais de son réseau d'administrateurs recrutés sur le plan national.

30. La Mission prévoit de lancer un processus, qui s'étalera sur plusieurs années, pour le transfert de certaines tâches fonctionnelles et fonctions d'appui et de sécurité aux partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies. Ce processus débutera par un exercice de planification en vue de déterminer quelles fonctions peuvent être transférées et à quels partenaires, en se fondant sur une analyse des avantages comparatifs et de l'évolution de la situation en matière de sécurité. La Mission a l'intention de commencer tôt à planifier cette transition, en tenant compte des différents scénarios potentiels et en faisant preuve de souplesse tout au long du processus. Cette transition impliquant la reconfiguration de la présence et des objectifs des Nations Unies, ces efforts seront planifiés, coordonnés et gérés sans exclusive et de façon consultative et transparente par la Mission et tous les acteurs des Nations Unies présents dans le pays ainsi qu'en coopération avec le Gouvernement iraquien, de façon à ne rien laisser au hasard et à ne pas nuire à l'exécution des mandats de l'Organisation des Nations Unies en Iraq.

31. L'évolution du contexte opérationnel, caractérisée par une aggravation des risques, appelle un examen attentif du positionnement de la Mission sur le terrain, afin de mieux s'acquitter du mandat et des tâches qui lui ont été confiés dans le domaine politique et dans celui des droits de l'homme et de tenir compte de la situation d'urgence humanitaire de niveau 3 déclarée par le Comité permanent interorganisations en 2014 et de la perte de contrôle des pouvoirs publics dans les zones dominées par l'EIL. En outre, il conviendrait d'utiliser plus efficacement, dans le domaine des affaires politiques, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, le réseau existant d'administrateurs recrutés sur le plan national, qui sont « les yeux et les oreilles » indispensables de la Mission sur le terrain, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

32. La Mission doit être en mesure de rester en contact direct avec les parties prenantes dans les différentes parties du pays et de la région et être à même d'assurer des moyens de transport sûrs entre les principales villes iraquiennes. L'espace aérien iraquien continue d'être considéré comme une « zone de conflit ». Les attaques lancées contre les aéroports de Bagdad et d'Erbil en 2014 et au début de 2015, ainsi qu'aux pourtours de ces aéroports, ont entraîné des perturbations des vols des avions de ligne. Après qu'un avion en approche sur l'aéroport de Bagdad eut été endommagé par des tirs venant du sol, plusieurs grandes compagnies aériennes ont cessé de desservir l'Iraq. Certains États Membres continuent d'interdire aux aéronefs civils relevant de leur juridiction de pénétrer dans l'espace aérien iraquien. L'instabilité des services et de l'espace aériens, observée par le passé et prévue pour l'avenir, rend d'autant plus nécessaire la gestion par la MANUI d'une flotte d'avions de petite taille mais solide et adaptable pour garantir l'aptitude à se déplacer de son personnel et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La MANUI renforce sa capacité de transport de passagers par voie aérienne, en mettant en service un avion de plus grande taille et plus économique pour remplacer l'un de ses deux avions, plus rapides mais de plus petite taille. Cette augmentation de capacité permettra à la MANUI d'assurer le déplacement entre les bureaux, selon les besoins, de groupes plus importants de membres de son personnel et de celui de l'équipe de pays des Nations Unies, tout en permettant à des groupes

plus restreints de se déplacer en Iraq et dans la région au gré des possibilités et des besoins en matière de participation au processus de réconciliation.

### Ressources extrabudgétaires

33. En 2016, le Bureau des affaires politiques de la MANUI, en coopération avec l'UNOPS, continuera de mettre en œuvre son projet sur la réforme législative, qui vise à promouvoir la réconciliation nationale et la coexistence pacifique et auquel participent les autorités publiques et la société civile irakiennes. La MANUI et l'UNOPS sont intervenues auprès des ambassades concernées à Bagdad afin de mobiliser les donateurs en faveur de ce projet.

34. S'agissant des efforts déployés par la MANUI et le HCR pour faciliter le règlement des questions en suspens concernant le camp Hurriya, la surveillance du respect des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans le camp continuera d'être sous-traitée et financée au moyen de ressources extrabudgétaires, l'UNOPS faisant office de partenaire d'exécution.

35. La MANUI s'attachera également, en partenariat avec l'UNOPS et le PNUD, à utiliser les ressources extrabudgétaires pour renforcer la capacité de la mission du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Iraq et des commissions du Conseil des représentants.

36. Selon les estimations, des ressources d'un montant de 358 500 dollars seront dépensées chaque année en 2015 et 2016, dont 307 700 dollars pour les activités décrites ci-dessus, aux paragraphes 33 à 35, et 50 800 dollars pour les activités liées à la construction du complexe intégré des Nations Unies décrites plus loin, aux paragraphes 254 à 257.

## II. Mandat et résultats attendus

37. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2016 sont présentés ci-après.

---

**Objectif** : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

---

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes irakiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation sur le plan national

*Mesure des résultats*

Nombre de réunions de haut niveau entre responsables gouvernementaux irakiens

2014 (résultats effectifs) : 250

2015 (estimation) : 250

2016 (objectif) : 300

ii) Nombre de mesures de confiance applicables aux niveaux local et national et acceptées par les parties

intéressées en ce qui concerne les frontières intérieures contestées, la garde nationale, la loi sur le budget fédéral et le partage des recettes pétrolières

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 20

2015 (estimation) : 25

2016 (objectif) : 40

iii) Nombre d'initiatives visant à apaiser le conflit entre les parties irakiennes, à renforcer le respect des droits des minorités et à appliquer les recommandations adoptées par les parties intéressées auxquelles participent les autorités irakiennes et des dirigeants influents de groupes politiques, communautaires, ethniques, et religieux et de groupements de la société civile

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 8

2015 (estimation) : 10

2016 (objectif) : 15

---

*Produits*

- Facilitation du dialogue politique dans le cadre des bons offices exercés par le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint et de réunions bilatérales et multilatérales tenues avec les parties prenantes et les acteurs concernés sur les questions de dialogue national sans exclusive et de réconciliation nationale
- Tenue de réunions mensuelles avec de hauts responsables du Gouvernement, des représentants de partis politiques, des chefs communautaires et des femmes influentes, pour promouvoir un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, en vue de résoudre le statut des frontières intérieures contestées et les questions connexes, dont l'organisation d'un recensement national et d'élections au Conseil provincial de Kirkouk
- Établissement d'un dialogue renforcé et soutenu avec les interlocuteurs infranationaux dans les principales provinces, grâce à la participation de représentants locaux à des tables rondes, des consultations et des réunions régulières, et à l'occasion de visites périodiques à Kirkouk, dans les zones où les frontières intérieures sont contestées et dans certaines provinces, pour faire reconnaître les droits des minorités ethniques et religieuses d'Iraq
- Élaboration de 6 rapports techniques et documents de synthèse sur la restitution des biens, le partage du pouvoir et les questions de sécurité, ainsi que sur les élections au Conseil provincial de Kirkouk, et consultations et appui technique visant à aider les représentants des autorités irakiennes à trouver un accord sur ces points avec les parties concernées
- Tenue de 4 réunions de femmes exerçant des responsabilités politiques et de représentantes de la société civile sur le rôle des femmes dans le dialogue sans exclusive et la réconciliation nationale
- Tenue de 50 réunions du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale avec des représentants de haut niveau du Gouvernement fédéral et du Gouvernement régional du Kurdistan sur le partage des ressources, et fourniture d'un appui technique concernant les questions juridiques relatives à Kirkouk, à la gestion du pétrole et du gaz et au partage des recettes, ainsi que la reconduction des lois sur les hydrocarbures, le partage des recettes et la garde nationale

- Organisation de 2 manifestations nationales de mobilisation de l'opinion à l'intention de 300 responsables gouvernementaux, représentants de la société civile et membres des médias et du public à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement et de la Journée internationale de la paix
- Publication de 5 articles dans des bulletins d'information électroniques, de 15 messages dans les médias sociaux et de 3 communiqués de presse, et organisation de 5 activités de communication avec les médias en vue de promouvoir le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations avec les pays voisins

b) i) Nombre de mesures de confiance parrainées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement iraquien qui visent à promouvoir le resserrement des relations de l'Iraq avec les pays voisins dans les domaines de la sécurité aux frontières, de l'énergie et des réfugiés

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 20

2015 (estimation) : 16

2016 (objectif) : 20

ii) Nombre d'initiatives et de réunions bilatérales et multilatérales organisées avec les Gouvernements iraquien et koweïtien pour favoriser l'amélioration des relations avec le Koweït, les efforts déployés pour rechercher les nationaux koweïtiens et ceux d'États tiers portés disparus ou leurs dépouilles, et la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 10

2015 (estimation) : 12

2016 (objectif) : 12

---

*Produits*

- 15 visites de haut niveau du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dans les pays voisins visant à soutenir les initiatives bilatérales et régionales
- Conception et application de 5 mesures de confiance, en coopération et en coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies en vue d'améliorer les relations entre le Gouvernement iraquien et les pays voisins
- Conception, exécution et suivi bimensuel de nouvelles initiatives visant à traduire en résultats concrets les efforts déployés par les Iraquiens au sujet des Koweïtiens, des nationaux de pays tiers et des biens koweïtiens portés disparus, notamment les archives nationales du Koweït
- Réunions hebdomadaires avec les membres du Conseil des représentants et de sa Commission des affaires étrangères, les membres du Gouvernement iraquien et les représentants du corps diplomatique, pour solliciter leurs avis, échanger des idées et comprendre leurs préoccupations concernant les relations de l'Iraq avec ses pays voisins et l'évolution géopolitique régionale

- Renforcement et promotion, avec l'aide du bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, de 4 initiatives, notamment des ateliers et des séminaires, visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, la désertification, les tempêtes de poussière et la corruption et portant sur le problème des ressources naturelles transfrontalières, grâce à des analyses politiques et à la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les Gouvernements iraquien et iranien
- 12 visites du Représentant spécial et des hauts responsables de la Mission organisées avec l'aide du bureau de liaison politique de la MANUI à Amman pour nouer un dialogue avec d'importants interlocuteurs iraqiens installés à Amman ou y tenant leurs débats sur des questions régionales ou relatives à l'Iraq, notamment ceux qui appartiennent à la diaspora iraquienne
- 2 réunions du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint avec des responsables gouvernementaux d'Iraq et de pays voisins, consacrées à la coopération régionale dans la lutte contre la désertification et les tempêtes de sable et de poussière et visant à recueillir le soutien et les ressources financières nécessaires au lancement des activités prévues par le cadre de coopération régional sur la question des tempêtes de sable et de poussière sous la houlette du Programme des Nations Unies pour l'environnement

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

c) Progrès accomplis dans l'application et la promotion de la Constitution

c) i) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants pour mettre à exécution les principales dispositions de la Constitution

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 0

2015 (estimation) : 3

2016 (objectif) : 3

ii) Nombre d'institutions gouvernementales ou indépendantes créées ou rétablies en application de la Constitution

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 1

2015 (estimation) : 1

2016 (objectif) : non disponible

---

**Produits**

- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités iraqiennes et les membres du Conseil des représentants à propos de l'appui technique fourni en vue de l'examen et de la promulgation de lois prévues par la Constitution et d'autres lois importantes, et de la création des principales institutions gouvernementales, dont le Conseil de la fédération, le Conseil judiciaire supérieur et la Commission de la réforme législative
- Tenue de 1 table ronde sur la structure et les pouvoirs du Conseil de la fédération et sur l'élaboration de textes législatifs d'habilitation
- Tenue de 12 réunions et rédaction des comptes rendus analytiques dans le cadre de l'appui aux activités organisées par le Conseil des représentants; organisation de 4 programmes et ateliers de sensibilisation de la société civile, des partis politiques et des groupes d'intérêts visant à promouvoir l'adhésion à la Constitution, à en faire adopter les amendements et à promulguer des lois essentielles
- Élaboration de 4 notes d'orientation ou documents officieux à l'intention des membres des conseils provinciaux, sur la mise en place dans les provinces des structures et institutions prévues dans la Constitution

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

d) Progrès accomplis dans le renforcement des moyens nécessaires à la Haute Commission électorale indépendante pour organiser de véritables consultations électorales

d) i) Nombre de nouveaux textes ou d'amendements de la législation existante adoptés en vue de la tenue d'élection

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 1

2015 (estimation) : 1

2016 (objectif) : 3

ii) Augmentation de la capacité de la Haute Commission électorale indépendante de planifier et de tenir des élections crédibles

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : bonne exécution des plans opérationnels dressés par la Haute Commission électorale indépendante pour les élections du Conseil des représentants et du Conseil provincial du Gouvernement régional du Kurdistan tenues en 2014

2015 (estimation) : bonne exécution des plans dressés par la Haute Commission électorale indépendante en vue des consultations électorales à venir : à savoir les élections de district et de sous-district prévues en 2016

2016 (objectif) : bonne exécution des plans opérationnels dressés par la Haute Commission électorale indépendante pour la tenue des élections de district et de sous-district en avril 2016

iii) Tenue plus exacte des listes électorales afin que tous les Iraquiens remplissant les conditions requises puissent exercer leur droit de vote

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : amélioration des systèmes d'inscription sur les listes électorales, ayant permis aux électeurs de vérifier les informations et d'accéder aux services d'inscription sur les listes, délivrance de nouvelles cartes d'électeur électroniques, qui ont simplifié l'identification des électeurs lors du scrutin de 2014

2015 (estimation) : Nouvelles améliorations apportées aux systèmes d'inscription sur les listes électorales grâce à l'enregistrement des données biométriques des électeurs, pour simplifier encore le fonctionnement des bureaux de vote le jour du scrutin; enregistrement des données biométriques en cours dans 13 provinces

2016 (objectif) : progrès dans l'établissement par la Haute Commission électorale indépendante de protocoles efficaces de vérification des listes électorales et de systèmes totalement sûrs de gestion axée sur les résultats et de transmission rapide des résultats (10 jours au lieu de 19 en 2014)

iv) Achèvement de la division en circonscriptions électorales de toutes les provinces à des fins de représentation, compte tenu de l'évolution de la répartition spatiale de la population et de la situation sociale et politique

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : aucun découpage électoral

2015 (estimation) : tenue de 8 réunions périodiques de la Haute Commission électorale indépendante avec les entités politiques au sujet de la définition des circonscriptions électorales des provinces irakiennes

2016 (objectif) : déploiement de conseillers aux fins de la délimitation des nouvelles circonscriptions correspondant aux provinces, districts et sous-districts

---

*Produits*

- Fourniture au quotidien de conseils techniques au Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante sur les questions relatives à la planification et à l'administration des élections
- Fourniture de conseils techniques aux commissions du Conseil des représentants chargées de choisir les membres du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante et de superviser cette dernière
- Fourniture au quotidien d'un appui technique à la Haute Commission électorale indépendante sur la gestion axée sur les résultats, les technologies de l'information et des communications, les questions juridiques, les inscriptions sur la liste électorale, les partenariats régionaux, l'éducation permanente des électeurs et le renforcement des capacités institutionnelles
- Fourniture aux commissions juridiques du Conseil des représentants, du Conseil des ministres et du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante d'un appui technique concernant la législation électorale lors de réunions bihebdomadaires
- Tenue de réunions mensuelles de l'équipe électorale spéciale des Nations Unies chargée de la parité des sexes, de l'équipe de la problématique hommes-femmes de la Haute Commission électorale indépendante et des commissions parlementaires compétentes du Conseil des représentants, en vue de l'élaboration de politiques et de mécanismes devant permettre à la Commission de prendre en compte la question de l'égalité des sexes dans ses activités, à tous les niveaux de l'administration électorale
- Tenue de consultations mensuelles avec le corps diplomatique et les partenaires électoraux internationaux visant à coordonner l'aide des donateurs et l'assistance technique, fournies à l'échelle internationale, à la Haute Commission électorale indépendante, au Conseil des représentants et à la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

e) Progrès accomplis dans le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme

e) i) Mise en place de mécanismes nationaux visant à garantir la protection et le respect des droits de l'homme, conformément aux obligations internationales de l'Iraq

*Mesure des résultats*

Fonctionnement de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme de l'Iraq conforme à la Constitution iraquienne et aux Principes de Paris (résolution 48/134 de l'Assemblée générale); fonctionnement du Conseil des droits de l'homme du Kurdistan conforme au droit et aux normes internationales

2014 (résultats effectifs) : début de la formation des commissaires et du fonctionnement de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme conformément à la législation iraquienne et aux normes internationales; fonctionnement du Conseil des droits de l'homme du Kurdistan conformément au droit et aux normes internationales

2015 (estimation) : poursuite de la formation des commissaires et des fonctionnaires; début du fonctionnement de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme conformément à la loi iraquienne et aux normes internationales : enquêtes sur des plaintes déposées par les citoyens, suivi de la situation des droits de l'homme en Iraq, réponses à des demandes publiques et publication de rapports spéciaux; création du Conseil régional des droits de l'homme du Kurdistan; poursuite du renforcement des capacités du Conseil et de son personnel

2016 (objectif) : poursuite de la formation et du renforcement des capacités des commissaires et des fonctionnaires; poursuite du renforcement des capacités du Conseil des droits de l'homme du Kurdistan et de son personnel

ii) Correction par le Gouvernement des défaillances concernant l'élaboration de normes relatives aux droits de l'homme recensées lors de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

*Mesure des résultats*

Élaboration et adoption par le Gouvernement, en consultation avec la société civile, d'un plan d'action

national pour les droits de l'homme visant à appliquer les recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel, assorti de mesures de suivi et d'établissement de rapports)

2014 (résultats effectifs) : prise en compte dans le budget national des recommandations formulées dans le plan national d'action et mise en place d'un comité de contrôle interministériel chargé de suivre l'exécution du plan et d'établir des rapports à ce sujet

2015 (estimation) : exécution intégrale de 30 % et exécution partielle de 55 % des mesures prévues dans le plan d'action national; pleine participation du Gouvernement iraquien, des institutions de défense des droits de l'homme et de la société civile à l'examen périodique universel concernant l'Iraq terminé en mars 2015

2016 (objectif) : tenue par le Gouvernement iraquien d'une réunion de consultation avec les représentants des pouvoirs publics et de la société civile en vue de l'élaboration d'un deuxième plan d'action national sur les droits de l'homme et reconstitution d'un comité interministériel chargé d'en suivre l'exécution

iii) Gouvernement iraquien et société civile dotés des capacités techniques nécessaires pour suivre un éventail de questions relatives aux droits de l'homme et en rendre compte

#### *Mesure des résultats*

Nombre de programmes du Bureau des droits de l'homme exécutés de concert avec les acteurs internationaux, les représentants du Gouvernement iraquien, la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et les groupements de la société civile pour renforcer les capacités des intervenants, de garantir un suivi, d'établir des rapports et de mener des activités de sensibilisation concernant toute une série de questions relatives aux droits de l'homme

2014 (résultats effectifs) : 15 séances de formation, séminaires ou ateliers (environ 250 participants)

2015 (estimation) : 37 activités de formation visant à renforcer les capacités de la société civile (500 participants)

2016 (objectif) : 37 activités de formation visant à renforcer les capacités de la société civile (500 participants)

## iv) Renforcement de l'état de droit

*Mesure des résultats*

Contrôle des lieux de détention et de procès;  
formation des fonctionnaires de la police, des autres  
services de maintien de l'ordre et de l'appareil  
judiciaire

2014 (résultats effectifs) : visite de 8 prisons et  
activités de sensibilisation menées en permanence  
pour renforcer les mécanismes visant à améliorer  
le traitement des détenus et des prisonniers;  
organisation de 5 stages de formation des  
policiers, des agents des forces de l'ordre et des  
juges

2015 (estimation) : visite de 15 prisons et  
organisation de 5 stages de formation sur la  
protection des civils et sur le droit international  
humanitaire; tenue de 1 conférence commune avec  
le Conseil des représentants et les principales  
parties intéressées pour promouvoir une réforme  
complète de la justice pénale

2016 (objectif) : adoption par toutes les parties  
intéressées d'un train de réformes du droit et des  
politiques

*Produits*

- Organisation de 15 séances de renforcement des capacités et de formation technique à l'intention des 14 membres de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme concernant 5 domaines prioritaires, à savoir les prisons et la détention, l'éducation, la santé, les droits de la femme et les personnes handicapées
- Tenue de réunions mensuelles durant lesquelles des conseils techniques sont dispensés au comité de contrôle chargé par le Gouvernement iraquien d'appliquer les recommandations du plan d'action national sur les droits de l'homme
- Présentation de 1 cours de formation sur les droits de l'homme au Gouvernement iraquien en vue de son incorporation au programme de formation des policiers et des agents pénitentiaires
- Publication et distribution du manuel sur les droits de l'homme destiné aux policiers
- Publication de 2 rapports semestriels sur la protection des civils dans les conflits armés non internationaux en Iraq
- Publication de 2 rapports thématiques sur les minorités en Iraq et sur la protection des femmes en Iraq
- Tenue de 40 sessions de formation à l'intention de groupements de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de partenaires gouvernementaux, sur l'exécution d'activités de suivi, d'analyse, d'établissement de rapports et de sensibilisation concernant les droits de l'homme
- Organisation de 30 visites de contrôle dans des prisons et des lieux de détention pour y vérifier le respect des normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 20 sessions de formation sur les normes relatives aux droits de l'homme et l'état de droit à l'intention du personnel des services de maintien de l'ordre, notamment les fonctionnaires de police, les procureurs, les juges et les agents pénitentiaires

- Organisation de 12 réunions de haut niveau avec le Ministère de la justice, le Ministère des droits de l'homme, le Ministère de la défense et le Ministère du travail et des affaires sociales, sur les questions relatives aux droits de l'homme pertinentes et les activités de sensibilisation correspondantes

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

f) Progrès accomplis dans le renforcement du développement socioéconomique et de l'assistance humanitaire

f) i) Promotion d'activités communes de programmation avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien pour garantir la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels et réformer les organismes publics qui en sont chargés, l'accent étant mis sur l'environnement et les secteurs privé et public

*Mesure des résultats*

Nombre de programmes communs mis au point

2014 (résultats effectifs) : 15

2015 (estimation) : 20

2016 (objectif) : 20

ii) Amélioration des mécanismes de partage de l'information entre les parties prenantes internes et externes pour favoriser l'utilisation de données objectives dans la planification et la sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires

*Mesure des résultats*

Nombre de rencontres vouées à l'échange de connaissances bénéficiant de l'appui du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

2014 (résultats effectifs) : 15

2015 (estimation) : 25

2016 (objectif) : 25

*Mesure des résultats*

Nombre de produits d'information diffusés, à l'exception des cartes et d'autres informations demandées ponctuellement)

2014 (résultats effectifs) : 75

2015 (estimation) : 50

2016 (objectif) : 40

iii) Institution d'un dialogue et d'un partenariat avec le Gouvernement iraquien et les représentants de la société civile pour aider les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, de renforcer leurs moyens, et de garantir

leur sécurité, leur intégration et leur autonomisation afin qu'ils participent à la vie économique et politique

*Mesure des résultats*

Nombre d'activités de partage de l'information et de sensibilisation

2014 (résultats effectifs) : 216

2015 (estimation) : 216

2016 (objectif) : 216

iv) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les acteurs irakiens pour discuter de coordination du développement et de l'action humanitaire

*Mesure des résultats*

2014 (résultats effectifs) : 40

2015 (estimation) : 50

2016 (objectif) : 55

---

*Produits*

- Tenue de réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux et des intervenants clefs irakiens sur des aspects essentiels de l'action humanitaire et du développement
  - Établissement d'un dialogue renforcé et soutenu avec les interlocuteurs infranationaux des principales provinces, avec la participation de représentants locaux à des tables rondes, des consultations et des réunions, notamment à l'occasion de visites périodiquement effectuées sur le terrain pour améliorer la planification du développement et l'exécution des programmes
  - Tenue de 3 réunions de concertation sur les grandes orientations avec des représentants de haut niveau du Gouvernement irakien au sujet du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq pour la période 2015-2019 et de ses liens avec le plan de développement national
  - Tenue de 2 forums régionaux sur des questions transfrontalières, à savoir la gestion de l'eau et les tempêtes de poussière
  - Exécution avec les partenaires des autorités irakiennes et des organismes des Nations Unies de 15 projets de renforcement des capacités et de développement concernant la modernisation du secteur public, l'environnement, les personnes déplacées, les questions sociales et judiciaires, la gouvernance et la réduction des risques de catastrophe
  - Exécution en collaboration avec les organismes des Nations Unies de 9 projets de gestion de l'information à l'intention des partenaires gouvernementaux, dont 4 bases de données sur les enfants irakiens et l'emplacement des structures sanitaires, et des départements du génie et du droit du Conseil des représentants
  - Tenue de réunions mensuelles au niveau local dans chaque province en vue de soutenir et de consolider les efforts de réconciliation nationale déployés par le Gouvernement.
- 

**Facteurs externes**

38. La Mission atteindra ses objectifs si : a) les conditions de sécurité restent favorables; b) les principaux acteurs politiques continuent d'appuyer le dialogue national associant toutes les parties, la cohésion sociale et l'unité en Iraq, et les interlocuteurs irakiens restent déterminés à renforcer la démocratie, l'état de droit

et la protection des droits de l'homme en Iraq; c) un accord politique permet aux institutions gouvernementales d'adopter de nouvelles lois et des amendements aux lois en vigueur; d) les événements touchant la région dans son ensemble n'ont pas de répercussion sur la stabilité politique interne de l'Iraq; e) aucune catastrophe naturelle nécessitant une réallocation des ressources humaines et financières ne se produit; f) les structures et les institutions nationales et sous-nationales ont les capacités nécessaires pour soutenir un véritable dialogue entre le système des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, le Gouvernement régional du Kurdistan et la société civile, en vue de résoudre les questions relatives à la gouvernance, à la sécurité et à l'économie qui demeurent en suspens.

### III. Ressources nécessaires

39. Les ressources proposées pour la MANUI pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 s'élèvent à 120 096 700 dollars (hors contributions du personnel), comme indiqué dans les tableaux 1 et 6. On trouvera des détails sur les effectifs nécessaires dans les tableaux 2 à 5. Le présent rapport permet de comparer le montant total des ressources proposées pour 2016 au montant correspondant pour 2015 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262.

Tableau 1

#### Total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Montant nécessaire pour 2016		Total 2015	Variation 2015-2016
	Montant estimatif des dépenses		Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	Crédits ouverts						
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	
Militaires et personnel de police	15 957,5	14 617,2	1 340,3	<b>8 581,4</b>	–	<b>8 613,4</b>	(32,0)
Personnel civil	164 414,2	163 652,1	762,1	<b>80 293,8</b>	–	<b>80 139,3</b>	154,5
Dépenses opérationnelles	80 803,7	80 696,6	107,1	<b>31 221,5</b>	2 882,5	<b>47 404,1</b>	(16 182,6)
<b>Total</b>	<b>261 175,4</b>	<b>258 965,9</b>	<b>2 209,5</b>	<b>120 096,7</b>	<b>2 882,5</b>	<b>136 156,8</b>	<b>(16 060,1)</b>

Tableau 2

#### Total des effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
									Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2							
Effectif approuvé pour 2015	1	2	1	7	20	59	59	9	<b>158</b>	217	–	<b>375</b>	105	420	<b>900</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total</b>
Effectif proposé pour 2016	1	2	1	6	17	57	54	8	146	210	–	356	116	407	879
<b>Variation</b>	–	–	–	(1)	(3)	(2)	(5)	(1)	(12)	(7)	–	(19)	11	(13)	(21)

40. L'effectif total proposé pour la MANUI pour 2016 est de 879 postes, dont 356 postes pourvus par recrutement sur le plan international (146 AI et 210 SM) et 523 postes pourvus par recrutement sur le plan national (116 AN et 407 AL), et un effectif autorisé de 245 militaires affectés au groupe de gardes.

41. Une ventilation des effectifs par lieu d'affectation est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3  
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Agents locaux</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total</b>
<b>Effectif approuvé pour 2015</b>								<b>1</b>							
Bagdad	1	2	1	6	13	41	38	7	109	152	–	261	72	207	540
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	–	1	–	1	15	–	16	1	12	29
Bassora	–	–	–	–	–	2	2	–	4	8	–	12	6	16	34
Erbil	–	–	–	–	5	6	9	2	22	11	–	33	17	93	143
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	5	–	9	16	–	25	7	21	53
Koweït	–	–	–	–	–	3	2	–	5	15	–	20	–	69	89
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	2
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
New York	–	–	–	–	–	3	2	–	5	–	–	5	–	–	5
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>9</b>	<b>158</b>	<b>217</b>	<b>–</b>	<b>375</b>	<b>105</b>	<b>420</b>	<b>900</b>
<b>Effectif proposé pour 2016</b>															
Bagdad	1	2	1	5	11	41	32	6	99	142	–	241	78	204	523

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Agents locaux</i>		<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>		<i>Agents locaux</i>
Aéroport international de Bagdad	-	-	-	-	-	1	1	-	2	16	-	18	2	13	33
Bassora	-	-	-	-	-	3	2	-	5	8	-	13	3	15	31
Erbil	-	-	-	-	5	3	10	2	20	19	-	39	27	87	153
Kirkouk	-	-	-	-	-	3	6	-	9	16	-	25	4	20	49
Koweït	-	-	-	-	-	2	1	-	3	9	-	12	-	66	78
Téhéran	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	2	1	1	4
Amman	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	2
Mossoul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
New York	-	-	-	-	-	3	2	-	5	-	-	5	-	-	5
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>57</b>	<b>54</b>	<b>8</b>	<b>146</b>	<b>210</b>	<b>-</b>	<b>356</b>	<b>116</b>	<b>407</b>	<b>879</b>
<b>Variation entre 2015 et 2016</b>	-	-	-	(1)	(3)	(2)	(5)	(1)	(12)	(7)	-	(19)	11	(13)	(21)

42. Les variations du tableau d'effectif des différents services organiques et administratifs par rapport à 2015 sont exposées ci-après.

43. En 2016, il est proposé de créer 13 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM et 9 AN) et d'en supprimer 34 (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 SM, 1 AN et 14 AL) dans différents bureaux. Il en résulte une diminution nette de 21 postes, comme indiqué dans les tableaux ci-après. Il est également proposé de convertir quatre postes pourvus par recrutement sur le plan international (1 P-3 et 3 SM) en postes pourvus par recrutement sur le plan national (3 AN et 1 AL).

Tableau 4  
Créations de postes proposées

<i>Unité administrative</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>		<i>Agents locaux</i>
Bureau du Chef de cabinet	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	2	-	-	2
Groupe conjoint de l'analyse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	(personnel international)	Administrateurs		Agents locaux
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	9	-	10
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	9	-	13

Tableau 5  
Suppressions de postes proposées

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	(personnel international)	Administrateurs		Agents locaux
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(1)	-	(3)	-	(1)	(4)
Bureau du Chef de cabinet	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Groupe conjoint de l'analyse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Bureau de l'assistance électorale	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	(2)
Section de la sécurité	-	-	-	-	-	(1)	(3)	(2)	(6)	-	-	(6)	-	-	(6)
Section des achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	
Section de la gestion des acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)	(9)
Section du génie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	(2)
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(3)	(5)
<b>Total</b>	-	-	-	(1)	(3)	(3)	(5)	(2)	(14)	(5)	-	(19)	(1)	(14)	(34)
<b>Variation nette résultant de la création et de la suppression de postes</b>	-	-	-	(1)	(3)	(2)	(4)	(1)	(11)	(4)	-	(15)	8	(14)	(21)

## A. Services organiques

### Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international :      Suppression de 3 postes  
(1 P-4, 1 P-3 et 1 SM)

Personnel recruté sur le plan national :      Suppression de 1 poste (agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Volontaires Agents des Nations Unies		Total
Effectif approuvé pour 2015	1	-	-	-	1	4	2	-	8	3	-	11	2	2	-	15
Effectif proposé pour 2016	1	-	-	-	1	3	1	-	6	2	-	8	2	1	-	11
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(1)	-	(3)	-	(1)	-	(4)



et à la coordination. À ce titre, le Chef de cabinet coordonne l'ensemble des composantes, programmes et ressources de la Mission afin d'assurer la bonne exécution du mandat de celle-ci.

50. Le Chef de cabinet (D-2), basé à Bagdad, sera secondé par un assistant spécial (P-3), un assistant personnel (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local). Un administrateur de programme (hors classe) (P-5), un conseiller juridique principal (P-5) et le chef du bureau d'Erbil (P-5) relèveront directement du Chef de cabinet.

51. L'administrateur de programme (hors classe) (P-5), basé à Bagdad, sera responsable de la gestion axée sur les résultats et de l'établissement de documents stratégiques et de documents de politique générale. Il sera épaulé par deux administrateurs de programme (1 P-4 et 1 AN), un spécialiste de la planification (P-4), un administrateur de programme adjoint (P-2), un spécialiste de la planification (adjoint de 1<sup>e</sup> classe) (P-2), deux attachés de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants administratifs (agent local).

52. Le conseiller juridique principal et responsable des affaires juridiques (P-5), basé à Bagdad, sera épaulé par un juriste (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant juridique (agent local). Sous la direction du conseiller juridique principal, un assistant administratif (agent du Service mobile) fournira un appui administratif à la Commission d'enquête de la Mission pour ce qui est des questions juridiques.

53. Le Groupe de la traduction et de l'interprétation sera dirigé par un traducteur (P-4) secondé par sept traducteurs (2 P-3 et 5 AN) et un interprète (P-3).

54. Le bureau régional d'Erbil sera dirigé par un chef de bureau (P-5) épaulé par un attaché d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

55. Depuis 2013, le Groupe intégré déontologie et discipline centralise les fonctions relatives à la déontologie et à la discipline de la MANUI, de la MANUA, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national), basé à Bagdad, et un poste d'assistant administratif (agent local), basé à Koweït, sont financés par la MANUI.

### **Changements structurels**

56. Suite à un examen de la présence de la MANUI sur le terrain et conformément à la stratégie de transition à long terme qui sera appliquée à partir de 2016, il est proposé de supprimer le poste de chef de bureau à Kirkouk (P-5).

57. Afin de préparer la mise en œuvre de la stratégie de transition susmentionnée, qui débutera en 2016, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification (adjoint de 1<sup>e</sup> classe) (P-2), dont le titulaire sera chargé d'aider le spécialiste de la planification (P-4) à élaborer des plans stratégiques et opérationnels pour les organismes des Nations Unies en Iraq.

58. Il est proposé de créer un poste d'interprète (P-3), compte tenu du fait que la Mission ne dispose actuellement d'aucune capacité propre dans ce domaine. Étant donné qu'il est primordial que la MANUI puisse compter sur des services

d'interprétation de haute qualité lors de ses échanges avec des ministres et hauts responsables, un traducteur (P-4) fournit ponctuellement des services d'interprétation en plus d'assurer ses fonctions habituelles, ce qui nuit à la qualité des services tant de traduction que d'interprétation. Auparavant, des agents recrutés sur le plan national pouvaient fournir une aide en la matière, mais il leur est désormais difficile de le faire en raison des conditions de sécurité instables qui restreignent l'accès à des sites extérieurs au siège. Compte tenu des capacités actuelles de la Mission en matière de traduction, on estime qu'il n'est pas possible de réaffecter le titulaire d'un des postes soumis à recrutement international pour occuper ce poste.

59. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent local) de Kirkouk à Erbil.

### Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

*Personnel recruté sur le plan international :*      *Suppression de 1 poste (P-5)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	-	1	-	1	1	2	1	-	6	1	-	7	1	3	-	11
Effectif proposé pour 2016	-	1	-	1	-	2	1	-	5	1	-	6	1	3	-	10
<b>Variation</b>	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)

60. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dirige la composante politique de la MANUI et supervise les activités du Bureau des affaires politiques, du Bureau de l'assistance électorale, du Groupe conjoint de l'analyse et du Bureau de liaison de Téhéran.

61. Le Bureau du Représentant spécial adjoint (Sous-Secrétaire général), situé à Bagdad, sera composé d'un assistant spécial (P-4), d'un spécialiste des questions politiques (P-3), d'un assistant personnel (agent du Service mobile) et de deux assistants administratifs (agent local).

62. Le Représentant spécial adjoint sera secondé à Téhéran par un attaché de liaison (D-1), un spécialiste des questions politiques (P-4), un traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).



66. Basé à Bagdad, le Groupe conjoint de l'analyse sera dirigé par un chef (P-5) qui sera responsable de sa gestion et supervisera ses travaux. Il sera composé d'un analyste principal (P-4) qui coordonnera l'ensemble des recherches et des analyses et encadrera l'équipe d'analyse. Celle-ci comprendra deux analystes de l'information (P-3), un spécialiste des questions politiques (P-3), un analyste des questions économiques (P-3), trois analystes études (administrateur recruté sur le plan national) et un agent de sécurité (agent du Service mobile), qui collaboreront étroitement avec le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité (Section de la sécurité) et le Groupe des systèmes d'information géographique (Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications) pour fournir des analyses et des informations intégrées relatives à la sécurité. Un assistant administratif (agent local) fournira un appui au Groupe pour les questions administratives.

### **Changements structurels**

67. Comme indiqué au paragraphe 63 ci-dessus, il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du Groupe conjoint de l'analyse. Le Groupe ne rendra plus compte au Représentant spécial du Secrétaire général, mais au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

68. Étant donné que le Groupe des systèmes d'information géographique fera désormais partie de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant au système d'information géographique (agent local) du Groupe conjoint de l'analyse à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Les titulaires de ces postes continueront de collaborer étroitement avec le Groupe conjoint de l'analyse pour fournir des services d'imagerie et de cartographie à tous les groupes et sections de la Mission.

69. Compte tenu du fait que le Groupe conjoint de l'analyse réorientera ses activités sur des travaux d'analyse ciblés sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques, il est proposé de renommer le poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) en poste d'analyste de l'information (P-3). Les fonctions du titulaire de ce poste resteront inchangées.

70. Afin d'aider le Groupe à s'acquitter de sa mission de suivi de l'évolution de la situation politique et militaire et des conditions de sécurité en Iraq, il est proposé de créer un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile).

71. Compte tenu du fait que le Groupe des systèmes d'information géographique sera transféré du Groupe conjoint de l'analyse à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, au titre de l'appui à la mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile) dont le titulaire était chargé de fournir un appui au Groupe.

## Bureau des affaires politiques

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	1	3	11	8	1	<b>24</b>	1	-	<b>25</b>	25	12	-	<b>62</b>
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	1	3	11	8	1	<b>24</b>	1	-	<b>25</b>	25	12	-	<b>62</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

72. Le Bureau des affaires politiques joue un rôle central dans les activités de sensibilisation et de communication de la Mission sur les questions politiques. Il fournit au Représentant spécial, au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et au Siège de l'ONU une planification et une analyse stratégique des politiques et des opérations sur le long terme. Il assure la liaison avec les partis politiques, les pouvoirs publics, le Parlement, les représentants du corps diplomatique, la société civile, les communautés locales partout en Iraq et les autres entités concernées. Il joue un rôle de premier plan qui consiste, d'une part, à formuler des conseils et des recommandations à l'intention du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, et, d'autre part, à élaborer, organiser et mettre en œuvre diverses initiatives ayant pour objet de permettre à la Mission de s'acquitter de ses tâches essentielles, et à en assurer le suivi. Le Bureau jouera un rôle clef pour ce qui est de faciliter le processus de réconciliation nationale, comme le Gouvernement iraquien l'a demandé à la MANUI, et, à cet égard, il devra déployer l'intégralité de ses ressources et communiquer activement avec la population locale pour assurer sa participation. Le Bureau devra également mettre en œuvre des mesures politiques à l'appui des activités de stabilisation et de reconstruction menées par l'équipe de pays dans les zones libérées du contrôle de l'EIIL.

73. Le Chef du Bureau des affaires politiques (D-1) rendra compte directement au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et sera secondé, à Bagdad, par un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), deux spécialistes des questions politiques (P-4), trois assistants administratifs (1 SM et 2 AL) et un assistant multilingue (agent local). Le spécialiste des questions politiques (hors classe) sera également l'adjoint du Chef du Bureau des affaires politiques et sera épaulé par quatre spécialistes des questions politiques (2 P-3 et 2 AN), qui seront chargés d'établir les rapports pour le compte du Bureau, et un assistant administratif (agent local).

74. Conformément au mandat de la Mission, le Bureau des affaires politiques sera composé de plusieurs équipes, à savoir l'équipe Réconciliation nationale, l'équipe Activités régionales, l'équipe Appui parlementaire et l'équipe Provinces. Toutes les équipes rendront compte au Chef du Bureau des affaires politiques par l'intermédiaire de son adjoint, le spécialiste des questions politiques (hors classe).

75. L'équipe Réconciliation nationale, basée à Bagdad, comprendra quatre spécialistes des questions politiques (2 P-4 et 2 AN) et un assistant multilingue (agent local).

76. L'équipe Provinces sera composée de deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) basés à Bagdad qui coordonneront les travaux de 14 attachés de liaison auprès des provinces (administrateur recruté sur le plan national) basés à Babel, Karbala, Najaf, Salah el-Din, Mouthanna, Bassora, Diyala, Ninive, Qadissiya, Wasset, Anbar, Maïssan, Dhi Qar et Dohouk. Elle comptera également un assistant chargé de la liaison (agent local).

77. L'équipe Activités régionales sera constituée de deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) basés à Bagdad qui suivront l'évolution de la situation régionale et s'entretiendront quotidiennement avec les membres du corps diplomatique à Bagdad pour veiller à ce que les acteurs internationaux adoptent des positions cohérentes concernant les questions politiques et la fourniture d'un appui au Gouvernement iraquien.

78. L'équipe Appui parlementaire, chargée de suivre les travaux du Parlement, sera composée de trois spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 2 AN) basés à Bagdad, lesquels seront épaulés par un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) et un assistant multilingue (agent local).

79. Un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) assumera les fonctions d'attaché de liaison à Amman. Il sera épaulé par un assistant administratif (agent local).

80. Le bureau des affaires politiques d'Erbil sera dirigé par un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), épaulé par cinq spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3 et 3 AN), un assistant administratif (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

81. Le bureau des affaires politiques de Kirkouk sera dirigé par un spécialiste des questions politiques (P-4), épaulé par deux spécialistes des questions politiques (1 P-3 et 1 AN), un assistant administratif (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

82. Le bureau des affaires politiques de Bassora comprendra deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 AN).

83. À New York, trois spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 2 P-3), de l'équipe Iraq du Département des affaires politiques, fourniront un appui politique et opérationnel à la Mission et une aide en matière de planification.

#### **Changements organisationnels**

84. Compte tenu des besoins opérationnels, il est proposé d'effectuer les changements suivants :

85. Il est proposé de transférer quatre postes (P-4) de spécialiste des questions politiques du Bureau de l'adjoint du Chef des affaires politiques au Bureau du Chef des affaires politiques (1 P-4), dans l'équipe chargée des affaires de la province (1 P-4) et dans l'équipe Réconciliation nationale (2 P-4).

86. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) du Bureau de l'adjoint du Chef des affaires politiques à l'Équipe Appui parlementaire.

87. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau de l'adjoint du Chef des affaires politiques au Bureau des affaires politiques à Bassora.

88. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) de l'équipe Activités régionales à l'équipe Réconciliation nationale.

89. Il est proposé de transférer un poste d'assistant multilingue (agent local) du Bureau du chef des affaires politiques au Bureau des affaires politiques à Erbil.

90. Il est proposé de transférer un poste d'assistant multilingue (agent local) du Bureau de l'adjoint du Chef des affaires politiques à l'équipe Réconciliation nationale.

### Bureau de l'assistance électorale

*Personnel recruté sur  
le plan international :*

*Suppression de 1 poste (P-4)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	1	2	4	-	-	7	-	-	7	2	5	-	14
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	1	2	3	-	-	6	-	-	6	2	5	-	13
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)

91. Le Bureau de l'assistance électorale conservera ses effectifs actuels et sera dirigé par un conseiller électoral principal (D-1), secondé à Bagdad par 1 observateur électoral hors classe (P-5), 3 observateurs électoraux (2 P-4 et 1 AN), 2 assistants multilingues (agents locaux) et 2 assistants administratifs (agents locaux), et, dans la région du Kurdistan, par 1 observateur électoral hors classe (P-5), 1 observateur électoral (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local). Un observateur électoral (P-4) à New York continuera d'appuyer l'équipe qui se trouve dans la zone de la Mission.

### Changements organisationnels

92. Compte tenu de la charge de travail prévue pour 2016 au titre de l'assistance électorale, il est proposé de supprimer un poste d'observateur électoral (P-4) à Erbil et de transférer un poste d'observateur électoral (administrateur recruté sur le plan national) de Bagdad à Erbil.



tout le pays et les efforts de stabilisation dans les zones nouvellement reprises, y compris le retour volontaire des déplacés dans de bonnes conditions de sécurité, facilitera le relèvement et contribuera à la réconciliation nationale au niveau local en communiquant avec les interlocuteurs gouvernementaux, et agira en concertation avec les organisations non gouvernementales, les associations locales, les organismes des Nations Unies et les partenaires donateurs. Le groupe de la coordination appuiera le dialogue de haut niveau avec les homologues, partenaires, organismes des Nations Unies et donateurs sur la facilitation de l'aide humanitaire, la stabilisation, le relèvement, les retours et le développement, et soutiendra l'action de grande envergure engagée par les organismes du système des Nations Unies pour favoriser la réconciliation nationale en les aidant à apporter leur concours au programme du Gouvernement pour la réconciliation nationale.

97. Le groupe des opérations sur le terrain sera composé de quatre spécialistes des affaires humanitaires (2 P-4 et 2 P-3) basés à Bagdad, Bassora, Erbil et Kirkouk. Il s'articulera autour de trois pôles (un pour le centre, un pour le sud et un pour le nord), gérés chacun par des administrateurs recrutés sur le plan national qui feront office de coordonnateurs et d'interlocuteurs des autorités locales, recueilleront des données sur la stabilisation, le relèvement, les retours et les tendances du développement et la situation humanitaire, et faciliteront la mise en œuvre des activités appuyées par l'ONU dans les collectivités locales. Deux spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) seront déployés dans chacune des provinces de Anbar, Bagdad, Salah el-Din, Diyala, Karbala, Babil, Ninive, Dahouk, Erbil, Souleimaniyé et Kirkouk et un dans chacune des provinces de Qadissiyé, Wasset, Najaf, Bassora, Dhi-Qar, Mouthanna et Maïssan. Deux assistants administratifs (agents locaux) seront déployés pour soutenir le travail des deux plus grands centres, ceux de Bagdad et Erbil.

98. Le groupe de la coordination sera composé d'un administrateur de programme hors classe (P-5) basé à Bagdad, qui fera la liaison entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien au sein du Centre commun de coordination et de suivi et sera secondé par deux spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4 et 1 P-3), également basés à Bagdad, qui assumeront des fonctions de coordination et fourniront un appui stratégique au Gouvernement, et un assistant administratif (agent local). Le Groupe comprendra également deux spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4 et 1 P-3) et un spécialiste adjoint des affaires humanitaires (P-2), basés à Bagdad, qui seront chargés de tous les cadres de politique générale et de planification, faciliteront la coordination des activités interinstitutions intégrées dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq et le cadre stratégique intégré et s'occuperont des relations avec les donateurs, les gouvernements et les autres parties prenantes au sujet des priorités de la reconstruction et du développement. Le groupe comptera aussi deux postes d'administrateur chargé des rapports (1 P-2 et 1 AN), tous deux financés par le Bureau de la coordination des activités de développement).

### **Changements organisationnels**

99. Dans le but de promouvoir la complémentarité des efforts engagés dans l'ensemble du système des Nations Unies, il est proposé de supprimer le poste de chef des questions humanitaires et de développement (D-1) et un poste d'administrateur de programmes hors classe (P-5) et mettre ces fonctions à la charge du système des Nations Unies. Le poste de chef des questions humanitaires et de

développement sera financé par le Bureau de la coordination des activités de développement, et les fonctions de l'administrateur de programmes hors classe seront exercées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires récemment mis en place dans le pays.

100. Compte tenu de la multiplication des attentats à l'engin explosif improvisé et des pertes humaines liées à ces attaques en Iraq, il est proposé de créer un poste de directeur de programme (P-4) chargé de coordonner la lutte antimines de la MANUI et de fournir un appui technique au Gouvernement iraquien pour l'élimination des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés.

101. Comme il faut de toute évidence renforcer considérablement l'engagement au niveau des provinces en particulier pour appuyer la réconciliation nationale, l'aide humanitaire, la stabilisation et les retours dans les zones nouvellement libérées, il est proposé d'élargir le réseau d'administrateurs recrutés sur le plan national dans le groupe des opérations sur le terrain en ajoutant un deuxième administrateur recruté sur le plan national dans 9 des 18 provinces, à savoir Anbar, Bagdad, Salah el-Din, Diyala, Karbala, Babil, Ninive, Dahouk et Souleimaniyé.

## Bureau des droits de l'homme

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

102. Le Bureau des droits de l'homme continuera d'opérer depuis les bureaux régionaux de la MANUI à Bassora, Kirkouk, Erbil, Mossoul et Bagdad et comptera des spécialistes des droits de l'homme à Mossoul, Mouthanna, Dhi Qar et Maïssan, ce qui lui donnera une envergure nationale.

103. Le Bureau des droits de l'homme sera dirigé par un spécialiste principal des droits de l'homme (D-1) en poste à Bagdad, qui veillera à l'exécution du mandat de la Mission relatif aux droits de l'homme et à l'état de droit. Un spécialiste hors classe (P-5), placé sous l'autorité du spécialiste principal, gèrera au quotidien le personnel du Bureau et sera garant de l'exécution des programmes et activités du Bureau à Kirkouk et à Bassora. Un assistant personnel (agent du Service mobile) secondera le spécialiste principal.

104. Un spécialiste des droits de l'homme (P-4), aidé de 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 AN) exécutera les activités relatives à la protection des civils et à l'état de droit et contribuera à l'élaboration d'une approche globale de la réforme du droit et de la justice pénale en partenariat avec les organismes des Nations Unies

et d'autres parties prenantes. En association avec les organismes des Nations Unies et les parties prenantes iraqiennes, le Bureau s'emploiera à promouvoir le respect et la protection des femmes contre toutes les formes de violence, le renforcement de leurs droits, la protection des minorités et le renforcement de leurs droits, la justice transitionnelle et la réconciliation entre les communautés, s'efforcera de renforcer les capacités des institutions nationales (telles que la Haute Commission iraqienne des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme du Parlement et le Ministère des droits de l'homme) qui favorisent la protection et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit en Iraq, et aidera le Gouvernement à appliquer le plan d'action national pour les droits de l'homme. Deux assistants multilingues (agents locaux) assisteront les fonctionnaires recrutés sur le plan international chargés de traduire les documents, la correspondance et les rapports et d'assurer l'interprétation durant les réunions avec des interlocuteurs iraqiens. Deux assistants administratifs (agents locaux) aideront à coordonner toutes les questions administratives concernant le personnel du Bureau des droits de l'homme à Bagdad et ailleurs dans la zone de la Mission. Un assistant chargé des bases de données (agent local) gèrera les bases de données du Bureau, supervisera le fonctionnement du site Web et s'occupera d'autres questions techniques liées à la conservation des fichiers et au stockage et à la récupération de données.

105. Le Bureau des droits de l'homme d'Erbil assurera l'exécution du mandat de la MANUI se rapportant à la question des droits de l'homme dans la région du Kurdistan iraqien. Il mènera des activités périodiques de coordination, de liaison et de formation auprès des ministères, du parlement kurde et d'autres institutions régionales ou judiciaires, ainsi qu'auprès des groupes de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales. Ses travaux seront plus particulièrement axés sur les droits des femmes, les droits des minorités ethniques et religieuses et l'état de droit. Il sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme hors classe (P-5), qui sera chargé d'assurer la gestion quotidienne du bureau et de son personnel, de déterminer les priorités en matière de droits de l'homme dans la région du Kurdistan iraqien et d'agir en conséquence, en consultation avec le spécialiste principal des droits de l'homme. Le spécialiste (P-5) sera épaulé par sept spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 4 AN). En outre, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) sera en poste à Mossoul mais rendra compte au bureau d'Erbil pour tout ce qui concerne les droits de l'homme dans la province de Ninive. Le bureau d'Erbil comprendra aussi deux assistants multilingues (agents locaux) et un assistant administratif (agent local) qui apporteront leur concours pour les tâches administratives.

106. Le Bureau des droits de l'homme de Bassora sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 AN) et un assistant multilingue (agent local).

107. Le Bureau des droits de l'homme de Kirkouk sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par deux spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 AN) et 1 assistant multilingue (agent local).

## Bureau de l'information

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	5	–	19
Effectif proposé pour 2016	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	5	–	19
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

108. Le Bureau de l'information sera dirigé par un chef de l'information et porte-parole (D-1), secondé par un adjoint (P-5), tous deux en poste à Bagdad.

109. À Bagdad, le Bureau comprendra huit fonctionnaires de l'information (1 P-4, 1 P-3 et 6 AN), un administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé de l'information (P-2), 1 assistant d'information (agent local) et un assistant administratif (agent local).

110. À Erbil, le Bureau comprendra deux fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant d'information (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

111. Placé sous l'autorité du Bureau de Bagdad, le Bureau de Kirkouk comprendra un fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant d'information (agent local).

## Section de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international :*      *Suppression de 6 postes (1 P-4, 3 P-3 et 2 P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national :*      *Reclassement de 2 postes (1 poste d'agent du Service mobile reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent du Service mobile reclassé en poste d'agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	–	–	–	–	–	7	8	4	19	117	–	136	9	120	–	265

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	6	5	2	13	115	-	128	10	121	-	259
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	(1)	(3)	(2)	(6)	(2)	-	(8)	1	1	-	(6)

112. La sûreté et la sécurité du personnel de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq sont assurées, pour le compte de l'agent habilité, par le Conseiller en chef pour la sécurité, qui assume aussi les fonctions de Chef de la Section de la sécurité en Iraq. Le poste de ce dernier (P-5) est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat. Cette manière de procéder, coordonnée et concertée, permet aux organismes de s'acquitter de leur mandat dans les conditions d'insécurité et d'instabilité extrêmes qui sont celles de l'Iraq, et de réduire de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La Section continue de prêter appui à la mission ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies en planifiant, en élaborant, en coordonnant et en mettant en application toutes les mesures propres à limiter les risques et à permettre la bonne exécution des programmes en Iraq. Les conditions de sécurité restent instables et ne cessent d'évoluer. À mesure qu'ils accroissent leurs efforts d'assistance humanitaire, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies risquent de faire face à des menaces accrues.

113. La Section de la sécurité est composée des principaux éléments suivants :

- a) Le Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, qui comprend le Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif;
- b) Le Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, qui rend compte au Conseiller en chef et supervise les autres éléments de la Section;
- c) Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, dont relèvent le Groupe des plans de sécurité, le Centre des opérations de sécurité, le Groupe de la coordination de l'information relative à la sécurité (qui comprend les cellules d'analyse, de collation et d'acquisition), le Groupe de la protection rapprochée, qui comprend les équipes de protection 1 à 5, les Groupes de coordination de la sécurité de zone de Bagdad, Erbil, Bassora et Kirkouk, et le Groupe de la sécurité au Koweït;
- d) Le Groupe de la coordination de l'appui opérationnel;
- e) Le Groupe des enquêtes;
- f) Le Groupe de la liaison avec le Gouvernement iraquien, dont relève le Sous-Groupe des cartes d'identité et des laissez-passer;

g) Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, qui dispense une formation de sécurité intégrée, axée sur les réalités du terrain et spécialement conçue pour la Mission, ainsi que les stages de formation au recours à la force et d'entraînement au maniement des armes destinés à tous les agents de protection rapprochée de la Section.

114. Le bureau de la Section au quartier général en Iraq, situé à Bagdad, est dirigé par le Conseiller en chef pour la sécurité (P-5), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité et qui assure les fonctions de coordination, de commandement, de contrôle et de gestion relatives à l'ensemble du personnel de sécurité et des biens de la Mission et coordonne le bon fonctionnement de la cellule de sécurité, laquelle est composée de spécialistes nommés par les autres organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies opérant en Iraq. Le Conseiller en chef relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, agent habilité pour les questions de sécurité en Iraq. Il assure l'exécution de toutes les activités opérationnelles de la composante sécurité de la Mission, en administre le personnel et fait office de conseiller principal en matière de sécurité auprès de l'agent habilité et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. À Bagdad, il est secondé par le Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, le Chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité ainsi que le Coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et Chef du Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, dont les postes, tous trois à la classe P-4, sont également imputés au budget du Département de la sûreté et de la sécurité.

115. Le Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif planifie les mesures de sécurité stratégique de la Mission et en contrôle l'application; met au point et actualise les procédures et directives de sécurité de la Mission; participe à l'élaboration et à la mise à jour des plans prévisionnels de la Mission; élabore les rapports et comptes rendus à présenter au Siège de l'ONU et en coordonne la rédaction; s'acquitte de toutes les fonctions budgétaires et administratives de la Section de la sécurité, y compris la gestion des effectifs recrutés sur les plans international et national; entretient des rapports et des liens de coopération étroits avec les sections d'appui compétentes de la Mission, notamment avec celles qui s'occupent des questions budgétaires et de la gestion des ressources humaines, pour tout ce qui touche aux fonctions administratives de la Section de la sécurité en Iraq; assure le secrétariat de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il est dirigé par un agent de sécurité (P-4), qui est secondé par un responsable auxiliaire de la coordination des mesures de sécurité (P-2), et compte deux autres agents de sécurité (1 SM et 1 AN).

116. Le Groupe de coordination de la sécurité, établi à New York, fournit un appui à la Section de la sécurité en Iraq en assurant une coordination rapide et continue avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Il est constitué d'un administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4).

117. Le Groupe de la coordination de l'appui opérationnel conseille l'équipe de coordination du dispositif de sécurité sur toutes les questions ayant trait au renforcement de la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies; recueille des renseignements exhaustifs sur la sécurité et les analyse, évalue les risques et recommande des mesures de gestion et d'atténuation à mettre en place; actualise les directives générales intégrées en matière de sécurité et coopère avec les chefs de groupe et les coordonnateurs pour les questions de sécurité des différents

organismes en vue d'établir des normes en la matière; rassemble les informations obtenues à l'aide des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle menées par les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain et les examine afin de déterminer les changements à apporter pour renforcer l'efficacité des mesures et procédures de sécurité; passe en revue les mesures propres à renforcer la sécurité et les questions de logistique, et assure la liaison et la coordination voulues avec les différentes sections de la Mission. Il est dirigé par un agent de sécurité (P-4), qui est secondé par un autre agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national).

118. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité est globalement responsable de la gestion de l'information touchant à la sécurité, de la planification des opérations et de l'appui aux activités de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est dirigé par un agent de sécurité (P-4), dont le poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes des différentes unités qui le composent se répartissent comme suit :

a) Le Groupe des plans de sécurité assure la planification et la coordination de toutes les activités opérationnelles de la Section de la sécurité, en étroite coopération avec les responsables de la Mission et des autres organismes. Il comprend deux agents de sécurité (1 SM et 1 AN) et un assistant à la sécurité (agent local);

b) Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité assure en permanence la gestion et le contrôle des opérations courantes de la Section. Il constitue le centre névralgique de la Section en cas d'imprévu opérationnels et pour l'évacuation des blessés et les évacuations sanitaires secondaires. Il assure également la coordination des opérations en cas d'événement majeur ainsi que la supervision d'ensemble des installations de la Mission en coordination avec les forces de sécurité irakiennes et le groupe de gardes des Nations Unies. Il compte trois agents de sécurité (agent du Service mobile) et quatre assistants à la sécurité (agent local). Le Groupe de la localisation du personnel, qui relève du Centre, tient le registre de tous les déplacements des membres du personnel de la Mission et des organismes des Nations Unies en Iraq et au Koweït. Il alimente et met systématiquement à jour les fichiers informatisés voulus afin de pouvoir rapidement extraire des renseignements nécessaires en cas de besoin. Il analyse les données statistiques et s'en sert pour établir des rapports aux fins de la planification prévisionnelle, coordonne les demandes d'habilitation de sécurité dans la zone de la Mission, s'assure qu'elles sont toutes conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et veille à ce que l'effectif soit maintenu en permanence à son maximum autorisé. De plus, il assure la liaison avec les bureaux du Représentant spécial, des représentants spéciaux adjoints et du chef d'état-major, ainsi qu'avec la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, les différents organismes des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité à New York pour tout ce qui concerne la localisation du personnel, les habilitations de sécurité et le tableau de gestion de l'effectif maximum autorisé pour tous les sites en Iraq. Il compte deux agents de sécurité (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);

c) Le Groupe de la coordination de l'information relative à la sécurité est chargé de collecter, de recouper et d'analyser les renseignements relatifs à la

sécurité du personnel et des biens de la Mission et échange des informations avec toutes les organisations compétentes associées aux Nations Unies. Il prend part à des débats, ateliers et séances d'information interinstitutions sur la sécurité, recueille des renseignements, évalue les conditions de sécurité, recense les questions à ce sujet, établit et diffuse des avis et communique des informations en la matière à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux autres membres du personnel des Nations Unies. En outre, il alimente et gère une base de données des événements consignés par les services de sécurité, établit des rapports quotidiens, hebdomadaires et à plus longue périodicité sur la situation sécuritaire, publie des cartes des menaces et des risques auxquels se trouve confrontée la MANUI et participe à des missions d'évaluation des risques. Enfin, il recueille des renseignements par l'intermédiaire d'effectifs qualifiés en poste dans les bureaux régionaux de la Section. Le Groupe est dirigé par un analyste de l'information (P-4) et se compose de trois cellules :

- i) La cellule d'acquisition présente en temps utile, au personnel et aux administrateurs de programmes des Nations Unies en Iraq, des renseignements exacts et fiables sur les menaces à la sécurité et entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle compte deux agents de sécurité (1 SM et 1 AN) et un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) La cellule de collation est chargée de vérifier les renseignements sur la sécurité auprès des informateurs et des parties prenantes, et de tenir les bases de données principales des événements consignés par les services de sécurité (système d'information géographique, base de données informatique et système de niveaux d'insécurité). Elle réexamine et perfectionne en permanence les produits d'information sur la sécurité pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des besoins des clients. En outre, elle communique des renseignements sur la sécurité aux clients et aux divers utilisateurs finals par voie écrite, orale et visuelle, établit des comptes rendus journaliers, hebdomadaires et bimensuels destinés au Conseiller en chef pour la sécurité, au personnel des Nations Unies, à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux groupes de travail des services de sécurité et entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle est composée d'un agent de sécurité (agent du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);
- iii) La cellule d'analyse passe les informations au crible pour aider le Conseiller en chef à planifier les missions en Iraq, et, à cet effet, elle aide les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à planifier et à coordonner leurs opérations et prête une assistance permanente en matière de sécurité aux équipes opérant à Bagdad. Elle est également chargée de traiter et d'analyser les informations sur la sécurité pour déterminer l'évolution de la situation et repérer les menaces potentielles, de préparer des produits d'information de qualité, et de suivre et d'analyser les principaux indicateurs et tendances en matière de sécurité. Elle comprend trois agents de sécurité (2 SM et 1 AN) et deux assistants à la sécurité (agent local);
- d) Le Groupe de la protection rapprochée, situé à Bagdad, assure de façon efficace et professionnelle la sécurité et la sûreté rapprochée de l'ensemble du personnel de l'Organisation ainsi que des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies et sécurise leur environnement de travail partout en

Iraq et au Koweït. Il est dirigé par un administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), qui est secondé par un agent de sécurité (agent du Service mobile). Il comprend cinq équipes de protection rapprochée à Bagdad, dont les membres sont dirigés par un chef, secondé par un adjoint, et dont les attributions se répartissent comme suit :

- i) L'équipe 1 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général lors de tous ses déplacements, tant en Iraq qu'ailleurs, en tenant compte de la dernière évaluation des risques de sécurité; lorsque le Représentant se trouve hors de la zone de la Mission, l'équipe assure la protection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, du personnel de la Mission et des hauts responsables des organismes des Nations Unies de passage lors de leurs déplacements dans la Zone rouge. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Ses effectifs se composent de 14 agents de protection rapprochée (agent du Service mobile) et de 2 assistants à la sécurité (agent local);
- ii) L'équipe 2 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée des deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général lors de leurs déplacements et de leurs activités en Iraq. Lorsque ces derniers se trouvent en dehors du pays, elle assure la protection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et du personnel des services organiques de la MANUI lors des missions qu'ils effectuent dans la Zone rouge. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Elle compte 14 agents de protection rapprochée (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- iii) L'équipe 3 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du personnel des services organiques de la Mission. Elle assure également la protection rapprochée des hautes personnalités des Nations Unies de passage, détermine les conditions de sécurité et mène des activités de reconnaissance préalables sur les divers sites à Bagdad ou ailleurs. Elle compte 14 agents de protection rapprochée (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- iv) L'équipe 4 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des opérations aériennes ou par véhicules blindés (de type Hippo) courantes et, avec l'équipe motorisée, d'apporter une assistance lors des missions d'appui logistique et d'assurer le transport des membres de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies lors de leurs déplacements en direction ou en provenance du terminal de l'aéroport commercial de Bagdad. Au côté des autres équipes de protection rapprochée, elle appuie également toutes les missions en Zone rouge, si nécessaire. Elle compte 14 agents de protection rapprochée (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- v) L'équipe 5 est responsable des interventions rapides en cas d'atteinte à la sécurité ou d'urgence touchant le personnel ou les biens des organismes des Nations Unies. Cette équipe d'alerte est disponible rapidement pour les opérations de recherche et de sauvetage. Elle compte 14 agents de protection rapprochée (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- e) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad est responsable des opérations de coordination de la sécurité dans la région centrale; il est dirigé par un agent de sécurité (P-4), qui est secondé par un agent de sécurité

adjoint (P-3), et compte deux autres agents de sécurité (1 SM et 1 AN) ainsi qu'un assistant à la sécurité (agent local dont le poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité) à Diyala. Il compte quatre sous-groupes :

i) Le Sous-Groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des complexes de la Mission (Diwan, Tamimi, base de soutien logistique et complexe D-2, entre autres). Il comprend trois agents de sécurité (agents du Service mobile) et 35 assistants à la sécurité (agent local);

ii) La salle radio, qui est essentiellement chargée de maintenir une permanence radio, compte huit opérateurs (agent local);

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie assure la sécurité incendie des installations des Nations Unies, en collaboration étroite avec les services homologues des autres sites, et dispense au personnel une formation en la matière. Il comprend un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) Le Sous-Groupe de l'aéroport international de Bagdad est chargé des opérations du centre opérationnel de l'aéroport. Il compte un agent de sécurité (agent du Service mobile), qui est secondé par un autre agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national). Il est lui-même composé de deux sous-groupes : celui des opérations, qui compte un assistant à la sécurité (agent local) chargé d'apporter un appui opérationnel et d'assurer la sécurité des locaux, et celui de la sécurité incendie, qui compte un assistant à la sécurité incendie (agent local) chargé d'assurer la sécurité incendie et de former les membres du personnel à la question;

f) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Erbil, responsable des opérations du centre opérationnel de la Région du Kurdistan, est dirigé par un agent de sécurité (dont le poste à la classe P-4 est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité), qui assume également les fonctions de Coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain. Ce dernier est secondé par un autre agent de sécurité (P-3), qui fait office d'adjoint et de Coordonnateur des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, et un assistant administratif (agent local). Le Groupe compte lui-même huit sous-groupes opérationnels, dont les attributions et les postes se répartissent comme suit :

i) Le Sous-Groupe des opérations assure des services d'appui opérationnel. Il compte deux agents de sécurité (1 SM et 1 AN) et deux assistants à la sécurité (agent local);

ii) Le Sous-Groupe de la sécurité des locaux, qui est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans la zone relevant de sa compétence et compte deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et 18 assistants à la sécurité (agent local);

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel en la matière, et comprend un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) Le Sous-Groupe des informations en matière de sécurité, qui est chargé de la collecte, du recoupement, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité, et compte un agent de sécurité auxiliaire

(P-2) secondé par un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national);

v) La salle radio, qui maintient une permanence radio et compte six opérateurs (agent local);

vi) Le Sous-Groupe de l'administration des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, qui fournit une assistance administrative en maintenant des contacts avec les autorités du Gouvernement hôte et en coordonnant les arrivées et le programme de formation des nouvelles recrues et compte un assistant à la sécurité (agent local);

vii) Le Sous-Groupe de la sécurité de Dahouk, qui compte un agent de sécurité (P-4) et un assistant à la sécurité (agent local), tous deux inscrits au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

viii) Le Sous-Groupe de la sécurité de Souleimaniyeh, qui compte un agent de sécurité (P-3) et un assistant à la sécurité (agent local), tous deux inscrits au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

g) Le Groupe de coordination de la sécurité de la zone de Kirkouk est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un agent de sécurité (P-4), qui secondé par un autre agent de sécurité (P-3). Il compte lui-même cinq sous-groupes opérationnels, dont les attributions et les postes se répartissent comme suit :

i) Le Sous-Groupe des opérations, dont les deux assistants à la sécurité (agent local) fournissent un appui opérationnel;

ii) L'équipe de protection rapprochée, qui est essentiellement chargée d'assurer des services de protection rapprochée pour toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle à Kirkouk ainsi que pour toutes les missions, activités et programmes des Nations Unies dans le nord de l'Iraq et lors des missions d'appui logistique et qui compte 10 agents de protection rapprochée (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel de la région en la matière et compte un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) Le Sous-Groupe des informations en matière de sécurité, qui est chargé de la collecte, du recoupement, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité et compte un agent de sécurité (agent du Service mobile);

v) La salle radio, qui essentiellement chargée de maintenir une permanence radio et compte six opérateurs (agent local);

h) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bassora est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un agent de sécurité (P-3), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, secondé par un autre agent de sécurité (P-3). Il compte lui-même cinq sous-groupes opérationnels :

i) Le Sous-Groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel et compte un agent de sécurité (agent du Service mobile) et deux assistants à la

sécurité (agent local), dont l'un des postes est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

ii) L'équipe de liaison en matière de sécurité, qui est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions des Nations Unies entreprises dans la Zone rouge des provinces du sud ainsi que celle de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle dans la région de Bassora et qui compte six agents de sécurité (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel de la région en la matière et compte un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) Le Sous-Groupe des informations en matière de sécurité, qui est chargé de la collecte, du recoupement, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité et compte un assistant à la sécurité (agent local);

v) La salle radio, essentiellement chargée de maintenir une permanence radio, qui compte six opérateurs (agent local);

i) Le Groupe de la sécurité au Koweït est chargé de prêter appui à la Section de la sécurité en Iraq pour ce qui est de la liaison avec les autorités du pays hôte et l'agent habilité du Koweït. Il compte cinq assistants à la sécurité (agent local).

119. Le Groupe des enquêtes est chargé d'engager et de conduire des enquêtes en cas de perte, de vol ou d'utilisation illicite du matériel appartenant aux Nations Unies, d'accident de la circulation et de comportement répréhensible du personnel des Nations Unies. Il compte deux agents de sécurité (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local).

120. Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien est chargé de se tenir en rapport avec les administrations et entités iraquiennes compétentes et de faciliter les opérations de la Section de la sécurité. Il compte un agent de sécurité (agent du Service mobile), secondé par deux assistants à la sécurité (agent local), dont l'un des postes est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Il comporte lui-même un sous-groupe, celui des cartes d'identité et des laissez-passer, qui est chargé de gérer les cartes d'identité des membres du personnel des Nations Unies et des contractants, de délivrer des laissez-passer aux visiteurs et d'assurer la liaison avec les services de sécurité du Gouvernement hôte au sujet des plaquettes d'identité spéciales du personnel des Nations Unies. Il compte deux assistants à la sécurité (agent local).

121. Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité détermine les besoins de formation de la Section de la sécurité en Iraq, et dispense et facilite des stages internes. Ses activités consistent principalement à organiser les stages de formation à la sécurité et à la sûreté en mission à l'intention des nouvelles recrues, à dispenser des séances de formations sur la trousse médicale d'intervention d'urgence et à entraîner ou perfectionner les équipes de protection rapprochée et les agents de sécurité au maniement des armes à feu. Établi à Bagdad, il est dirigé par un agent de sécurité (P-4), dont le poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, secondé par un agent de sécurité adjoint (agent du Service mobile), et

compte trois agents de sécurité chargés de la formation (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local).

### **Changements structurels**

122. Il est proposé de supprimer un poste d'agent de sécurité (P-4) du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Erbil, puisque le Département de la sûreté et de la sécurité va en financer un.

123. Compte tenu des besoins de la Mission, il est proposé de supprimer : un poste de coordonnateur (P-3) du Groupe des plans de sécurité; un poste d'agent de sécurité (P-3) de la cellule de collation; un poste d'agent de sécurité (P-3) de la cellule d'analyse; un poste d'agent de sécurité auxiliaire (P-2) de la cellule d'acquisition; un poste d'administrateur auxiliaire responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-2) du Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif.

124. Afin de renforcer les capacités locales, il est proposé qu'un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) du Sous-Groupe de la sécurité incendie du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad soit reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national, et qu'un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) du Groupe de la sécurité au Koweït soit reclassé en poste d'assistant à la sécurité (agent local)

125. Compte tenu de l'augmentation des effectifs à Erbil, il est proposé qu'un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) du Groupe des plans de sécurité et deux postes d'agents de sécurité (agent du Service mobile) du Centre des opérations de sécurité soient relocalisés à Erbil.

## **B. Appui à la Mission**

126. En 2016, la composante appui à la mission continuera d'axer son travail sur l'alignement progressif de ses structures organisationnelles sur le nouveau modèle de prestation de services, mis en place au titre de la Stratégie globale d'appui aux missions. À cette fin, la MANUI prévoit de poursuivre la réorganisation des ressources existantes entreprise en 2015, et de faire des changements structurels qui permettront d'améliorer les pratiques et d'accroître l'efficacité et l'efficience des ressources de la composante appui. L'équipe de gestion de la composante appui continuera d'exercer les fonctions internes essentielles qui exigent une présence sur place, tout en étant mieux structurée pour fournir au Représentant spécial du Secrétaire général les services, conseils et appuis améliorés nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Mission.

## Bureau du Chef de l'appui à la mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	1	1	2	6	-	10	6	-	16	-	6	-	22
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	1	1	2	6	-	10	6	-	16	-	6	-	22
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

127. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission continuera de diriger cette composante et de faire rapport au Représentant spécial du Secrétaire général. Le Chef de l'appui à la mission (D-1) donne des conseils stratégiques aux hauts responsables des missions au sujet de l'appui nécessaire en matière de gestion, de logistique et d'administration pour que la MANUI puisse mener à bien le mandat qui lui a été confié. En tant que membre de l'équipe de direction de la Mission, le Chef de l'appui à la mission participe à la planification des activités de la Mission en s'attachant spécifiquement aux domaines d'appui et contribue à coordonner l'approche adoptée pour l'exécution du mandat de la Mission afin d'en assurer la cohérence. Le Chef de l'appui à la mission veille à ce que les ressources budgétaires, humaines et matérielles de la Mission soient utilisées de manière optimale pour appuyer l'exécution du mandat dans l'ensemble des composantes de la Mission et décide de l'éventuelle révision des priorités au cours de l'exercice budgétaire, en fonction des domaines à privilégier pour assurer l'exécution effective du mandat de la Mission. Le titulaire du poste veille à ce que les rapports de présentation et d'exécution du budget soient établis conformément aux directives du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Il est également responsable de l'application de la Stratégie globale d'appui aux missions, et notamment des engagements pris pour que la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les services partagés permettent aux opérations d'être menées de manière efficace. Il est par ailleurs chargé de mettre en place une série de mesures, de procédures, de pratiques et de normes abouties et conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, il est chargé de répondre aux audits et aux sollicitations du Groupe du contrôle hiérarchique, et de coordonner la formation de tout le personnel de la Mission. Au sein du Bureau, le Chef de l'appui à la mission (D-1) sera épaulé par un responsable principal de projets [hors classe, (P-5)], qui supervisera les activités financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad, deux fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3) et un assistant administratif (agent du Service mobile).

128. Le Chef de l'appui à la mission de la MANUI sera représenté dans chaque bureau régional par :

a) Un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3) et deux assistants administratifs (agents locaux) à Erbil;

b) Un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3) à Kirkouk.

129. Le Groupe des finances et du budget est chargé d'appliquer les politiques et procédures budgétaires, de préparer le budget de la Mission, de contrôler l'exécution du budget approuvé, ainsi que d'établir divers rapports et analyses. Il sera dirigé par le Chef de la Section des finances et du budget (P-4), basé à Bagdad, qui sera épaulé par 1 fonctionnaire des finances et du budget (P-3) basé à Erbil, 1 fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) basé à Bagdad, 3 assistants (finances) (1 SM et 1 AL basés à Bagdad, et 1 AL basé à Erbil), et 1 assistant administratif (agent local) basé à Bagdad.

130. Le Groupe de la gestion des marchés établi à Bagdad, supervisera et gèrera les marchés conclus par la Mission. Il sera dirigé par un fonctionnaire chargé des marchés (P-3), qui sera secondé par un assistant administratif (agent local).

131. Le Groupe de gestion de l'information est chargé du suivi de l'ensemble de la correspondance, y compris les télégrammes chiffrés, les télécopies, les requêtes urgentes émanant du Groupe du contrôle hiérarchique et d'autres messages internes adressés au Chef de l'appui à la mission. Le Groupe comprendra deux assistants de gestion de l'information (agents du Service mobile) basés à Bagdad.

132. Le Groupe de la planification, du suivi et du contrôle de conformité, rend compte au Chef de l'appui à la mission, se chargera de l'ensemble des tâches de planification dans tous les domaines de l'appui à la mission et renforcera les fonctions de suivi, de coordination et de contrôle de conformité pour s'assurer que la Mission respecte bien les dispositions énoncées dans les circulaires administratives, les directives et les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, entre autres. Il examinera, s'il y a lieu, toutes les observations formulées dans le cadre des audits, les rapports de la Commission d'enquête et les projets d'intervention élaborés pour y répondre, en consultation avec le Chef de l'appui à la mission. Il suivra également la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête. Le Groupe sera dirigé par un spécialiste de la planification (P-3), qui sera secondé par un fonctionnaire d'administration chargé du contrôle de conformité (agent du Service mobile) basé à Bagdad.

## Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3	-	3	-	6

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3	-	3	-	6
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

133. Conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions, le poste de chef de l'administration a été remplacé en 2015 par le poste de chef adjoint de l'appui à la mission. Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation, le chef adjoint sera chargé de superviser les entités ci-après : la Section des services médicaux; le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie; la Section des ressources humaines; la Section de la formation; la Section de la gestion des installations et des services; la Section des achats et la Section de la gestion du matériel.

134. Le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission à Bagdad sera composé du Chef adjoint (P-5), qui sera secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile). Le Bureau comprendra deux groupes : le groupe des visas, à Koweït, qui sera doté d'un attaché de liaison (agent local), et le groupe des voyages et des visas, à Bagdad, qui comptera un assistant (voyages) (agent du Service mobile) et deux attachés de liaison (agents locaux).

### Changements organisationnels

135. Afin de gérer le nombre croissant de demandes de visa résultant de nouveaux besoins de voyages en Iraq pour les Groupes de gardes des Nations Unies et le personnel civil, il est proposé de transférer un poste d'attaché de liaison (agent local) de Koweït à Bagdad.

### Section des services médicaux

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	4	-	5	4	-	9	-	3	-	12
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	4	-	5	4	-	9	-	3	-	12
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

136. La Section des services médicaux est responsable de la santé, du suivi médical et du bien-être du personnel civil et sera chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux ainsi que de l'organisation du suivi sanitaire et des services de prévention pour l'ensemble du personnel de la MANUI. Elle coordonnera également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission, et établira des plans d'action pour les urgences médicales.

137. À Bagdad la Section sera placée sous la direction d'un chef du service médical (P-4), qui sera épaulé par un médecin (P-3), 1 pharmacien (P-3), 1 technicien de laboratoire (agent du Service mobile), 1 infirmier (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 infirmiers (agent local).

138. À Kirkouk, le dispensaire de niveau 1 disposera d'un médecin (P-3) et d'un infirmier (agent du Service mobile).

139. À Erbil, le dispensaire de niveau 1 disposera d'un médecin (P-3) et d'un infirmier (agent local).

### Changements organisationnels

140. Il est proposé de transférer un poste de médecin (P-3) de Bagdad à Erbil en raison de l'augmentation de l'effectif à Erbil.

### Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	-	-	3
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	-	-	3
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

141. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie a pour vocation principale de promouvoir la qualité de vie et le bien-être psychologique et social du personnel. Le Groupe sera dirigé par 1 conseiller du personnel (P-4) basé à Bagdad, qui sera épaulé par 1 spécialiste des questions de qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national) à Bagdad et par 1 spécialiste du soutien psychosocial (P-3) à Erbil.

## Section des ressources humaines

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	5	-	6	-	3	-	9
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	1	5	-	6	-	3	-	9
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

142. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4), basé à Bagdad, exerce les fonctions de conseiller en ce qui concerne les politiques et pratiques de gestion des ressources humaines en vigueur à la MANUI et se concertent activement avec le Bureau d'appui commun de Koweït pour faire en sorte que les services au personnel soient assurés efficacement et en temps voulu. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines pour le personnel recruté sur le plan international continueront d'être exécutées au Bureau d'appui commun de Koweït, dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions. Le Chef de la Section (sera secondé par deux assistants chargés des ressources humaines (1 SM et 1 AL). La Section des ressources humaines sera organisée en trois groupes et une cellule, à savoir :

a) Le Service de soutien spécialisé, basé à Bagdad, s'occupera des questions stratégiques essentielles dans les domaines de la planification, de l'assurance-qualité, des relations entre le personnel et l'administration, de l'administration de la justice, des examens des tableaux d'effectifs civils, de la gestion des carrières, de l'orientation et du perfectionnement du personnel, et bénéficiera de l'appui d'un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) et d'un assistant chargé des ressources humaines (agent local);

b) Le Groupe du recrutement, basé à Bagdad, sera chargé de l'intégralité des procédures de recrutement et d'affectation du personnel civil jusqu'à l'étape de la sélection, et sera composé d'un fonctionnaire chargé du recrutement (agent du Service mobile) et d'un assistant au recrutement (agent local);

c) Le Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel basé à Erbil, communiquera avec le Bureau d'appui commun de Koweït et les bureaux régionaux et renseignera les fonctionnaires sur les droits et les prestations auxquels ils peuvent prétendre. Il comprendra un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile);

d) La Cellule des données sur le personnel sera chargée de tenir à jour les tableaux d'effectifs et les avis de vacance de poste et de gérer et communiquer l'information relative aux ressources humaines. Elle sera dotée d'un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) basé à Erbil.

### Changements organisationnels

143. Compte tenu de la charge de travail des groupes, il est proposé de transférer un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) du Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel au Service de soutien spécialisé.

### Section de la formation

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	1	2	-	5
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	1	2	-	5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

144. La Section de la formation est chargée d'appliquer la politique de l'ONU en matière de formation et de perfectionnement afin de permettre aux membres du personnel de la MANUI d'améliorer leurs compétences, de se perfectionner et d'élargir ainsi leurs perspectives de carrière. Elle coordonne l'organisation de cours dans les locaux de la Mission comme à l'extérieur, et conseille les administrateurs de programme sur l'exécution du plan d'apprentissage de la Mission. Elle administre également les programmes d'orientation et veille à ce que le personnel suive bien les cours obligatoires de l'ONU.

145. Le Chef de la formation (P-4) basé à Erbil sera secondé par 1 spécialiste du perfectionnement du personnel (agent du Service mobile) et 1 assistant (perfectionnement du personnel) (agent local) basés à Erbil, et par 1 spécialiste du perfectionnement du personnel (administrateur recruté sur le plan national) basé à Bagdad.

146. La Section de la formation à Koweït se compose d'un assistant (perfectionnement du personnel) (agent local).

## Section de la gestion des installations et des services

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	13	-	19
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	13	-	19
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

147. La Section de la gestion des installations et des services sera responsable des services contractuels suivants : nettoyage, blanchisserie, entretien de la salle de sport, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, courrier et valise diplomatique, messagerie et hébergement nécessaires au personnel dans tous les lieux d'affectation.

148. La Section sera dirigée par un Chef de la gestion des installations et des services (agent du Service mobile) basé à Bagdad, qui disposera de huit assistants pour la gestion des installations et des services (2 SM et 6 AL) et d'un assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local).

149. À l'aéroport international de Bagdad, la Section disposera d'un assistant pour la gestion des installations et des services (agent du Service mobile). À Koweït, elle sera dotée de 1 assistant pour la gestion des installations et des services (agent local) et de 2 assistants chargés du courrier et de la valise diplomatique (agents locaux). À Erbil, la Section disposera de 3 assistants pour la gestion des installations et des services (1 SM et 2 AL) et de 1 assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local). À Kirkouk, la Section sera appuyée par un assistant pour la gestion des installations et des services (agent du Service mobile).

### Changements organisationnels

150. Compte tenu de la présence accrue de la Mission à Erbil, il est proposé de déplacer un poste d'assistant pour la gestion des installations et des services (agent local) de Bagdad à Erbil.

## Section des achats

*Personnel recruté sur le plan international :* Transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national

*Personnel recruté sur le plan national :* Suppression de 1 poste (agent local)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6	-	15	-	21
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	1	4	-	5	1	14	-	20
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	-	-	(1)	1	(1)	-	(1)

151. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission soient coordonnées, efficaces, rationnelles et conformes au Règlement financier et règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes déontologiques de l'ONU.

152. Le Chef de la Section des achats (P-4), basé à Bagdad, veillera à ce que la Section suive bien les procédures régissant cette activité.

153. La Section des achats se composera de quatre groupes :

a) Le Groupe 1, à Bagdad, sera chargé des achats de biens et de services pour la Section du génie, la Section de la gestion du matériel et la Section de la gestion des installations et des services ainsi que de la liquidation du matériel réformé appartenant à l'ONU dans le centre et le sud de l'Iraq. Le Groupe sera dirigé par un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) appuyé par quatre assistants aux achats (1 SM, 3 AL);

b) Le Groupe 2, à Bagdad, sera chargé des achats de biens et de services pour la Section des technologies géospaciales, de l'informatique et des télécommunications, la Section de la sécurité, la Section du transport de surface et la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes dans le centre et le sud de l'Iraq. Le Groupe sera dirigé par 1 fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) appuyé par 4 assistants aux achats (agents locaux);

c) Le Groupe 3, à Erbil, s'occupera de tout ce qui concerne les opérations d'achat de biens, de passation des marchés de services et des contrats de vente des biens réformés appartenant à l'ONU dans le nord de l'Iraq. Le Groupe sera dirigé par 1 fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) appuyé par 1 fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant aux achats (agent local);

d) Le Groupe 4, à Koweït, sera chargé des achats de biens et de services ainsi que de la liquidation du matériel réformé appartenant à l'ONU à Koweït, de la livraison des produits achetés aux fournisseurs, de l'archivage et des rapports statistiques. Le Groupe sera dirigé par un assistant aux achats (agent local) secondé par cinq assistants aux achats (agents locaux);

### Changements organisationnels

154. Compte tenu de la charge de travail de la Section, il est proposé de déplacer un poste de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) de Koweït à Erbil et un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) d'Erbil à Bagdad, et de supprimer un poste d'assistant aux achats (agent local) à Erbil.

155. Afin de créer une capacité d'achat locale en Iraq, il est proposé de transformer un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

### Section de la gestion du matériel

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>	7	-	<b>8</b>	-	14	-	<b>22</b>
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>	7	-	<b>8</b>	-	14	-	<b>22</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

156. La Section de la gestion du matériel sera chargée de prêter à divers acteurs de la Mission une large gamme de services d'appui à la gestion du matériel : contrôle du matériel et inventaire physique, réception et inspection des biens, traitement des réclamations, comité de contrôle du matériel, cession des actifs et gestion des immobilisations corporelles.

157. Le Chef de la Section de la gestion du matériel (P-4), en poste à Bagdad, supervisera les activités quotidiennes de la Section; il sera épaulé par un spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile) et par un administrateur chargé de la gestion des immobilisations incorporelles (agent du Service mobile) à Bagdad.

158. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks sera dirigé par 1 assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile), épaulé par 2 assistants à Bagdad, 3 à Koweït et 1 à Erbil, ces 6 postes étant pourvus localement.

159. Le Groupe de la réception et de l'inspection sera dirigé par 1 spécialiste de la question (agent du Service mobile), épaulé par 2 assistants (agents locaux) à Bagdad, 1 assistant (agent local) à Koweït et 3 assistants (1 SM, 2 AL) à Erbil.



d'assistant aux fournitures (agent du Service mobile) et 5 postes d'assistant aux fournitures (agents locaux) à la Section de la gestion centralisée. Il est également proposé de supprimer 3 postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (agents locaux) et 5 postes d'assistant aux fournitures (agents locaux).

### Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du pilier Services

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Volontaires Agents des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	2	-	3	- 5
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	2	-	3	- 5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- -

165. Le responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la fourniture des services supervise l'ensemble et assure la direction générale des procédures d'acquisition, d'entreposage, de distribution, de gestion et de prestation de services afin de simplifier la passation des marchés et la prestation de services. Le pilier gestion de la chaîne d'approvisionnement et fourniture des services comprendra la Section de la gestion centralisée des stocks, la Section du génie, la Section du transport de surface, la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

166. Le pilier sera dirigé par le responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5), en poste à Bagdad, qui sera secondé par un assistant administratif (agent local). Le Groupe de la logistique et du matériel appartenant aux contingents gèrera l'ensemble de l'appui fourni au groupe de gardes des Nations Unies. Il coordonnera toutes les opérations de relève des gardes et se concertera avec les sections de la Mission afin que l'appui nécessaire soit fourni aux contingents conformément aux dispositions du mémorandum d'accord avec les pays fournisseurs de contingents. Le Groupe sera dirigé par un logisticien (P-3), en poste à Bagdad, et épaulé par deux assistants administratifs (agent local).

## Section de la gestion centralisée des stocks

*Personnel recruté sur le plan international :* Gain par transfert de 4 postes (agent du Service mobile) provenant de la Section de la gestion des acquisitions

*Personnel recruté sur le plan national :* Gain par transfert de 5 postes (agent local) provenant de la Section de la gestion des acquisitions

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>	5	-	<b>6</b>	2	21	-	<b>29</b>
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>	9	-	<b>10</b>	2	26	-	<b>38</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4</b>	-	<b>4</b>	-	<b>5</b>	-	<b>9</b>

167. En 2016, comme il est indiqué plus haut, la Section de la gestion des acquisitions créée en 2015 sera absorbée par la Section de la gestion centralisée des stocks pour simplifier encore les pratiques opérationnelles et commerciales afin d'améliorer la fourniture des services. Cela permettra de regrouper sous la même direction les procédures de planification, d'acquisition de produits essentiels, d'entreposage et de gestion des biens et des stocks et, ainsi, de ne pas garder les postes devenus superflus.

168. La Section de la gestion centralisée des stocks sera dirigée par un responsable de la gestion centralisée des stocks (P-4) en poste à Bagdad, et comprendra trois groupes : le Groupe des demandes de biens et services et de l'administration des marchés, le Groupe de gestion des stocks et le Groupe des carburants.

169. Le Groupe des demandes de biens et services et de l'administration des marchés aura pour principale fonction d'élaborer le plan annuel de passation des marchés de la Section sur la base du budget approuvé, et de passer les commandes en fonction de ce dont la Section a immédiatement besoin pour mener ses activités. Il gèrera les marchés de fournitures en veillant à ce que les fournisseurs livrent les produits effectivement commandés et la Mission paie les factures en temps voulu pour profiter des remises accordées. Il se concertera avec le Groupe de la gestion des stocks pour éviter l'accumulation de stocks excédentaires et décomptabiliser les articles obsolètes. Basé à Erbil, le Groupe sera dirigé par un gestionnaire des contrats (agent du Service mobile) secondé par quatre assistants à l'administration de contrats (2 SM et 2 AL).

170. Le Groupe de gestion des stocks aura pour principale fonction de regrouper les différents entrepôts spécialisés dans un entrepôt central, en conservant de petits dépôts régionaux près des zones d'opérations de la Mission. Il assumera la responsabilité matérielle des biens, tout en étant comptable du niveau des

prestations de services, mesuré par l'aptitude à fournir des produits de qualité et par la qualité de l'information communiquée aux fins du contrôle de gestion. Le Groupe sera chargé de gérer centralement les biens et les produits de la Mission en vue de leur distribution aux utilisateurs finaux. À Bagdad, il rendra directement compte au responsable de la Section de la gestion centralisée des stocks. Il comptera neuf assistants aux entrepôts (1 SM et 8 AL), cinq assistants aux stocks et fourniture (2 SM et 3 AL) et quatre assistants aux fournitures (agent local), qui exerceront tous leurs fonctions à Bagdad. Il disposera également de deux assistants aux entrepôts (agent local) à Koweït, d'un assistant aux entrepôts (agent du Service mobile) à l'aéroport international de Bagdad, de cinq assistants aux entrepôts (2 SM et 3 AL) et d'un responsable de l'entreposage (administrateur recruté sur le plan national) à Erbil, et d'un assistant aux entrepôts (agent local) à Kirkouk.

171. Le Groupe des carburants sera essentiellement chargé de gérer l'approvisionnement en carburant des véhicules et des groupes électrogènes. À Bagdad, il se composera d'un fonctionnaire chargé des carburants (administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant à la gestion des carburants (agent local). Il disposera en outre d'un assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) à l'aéroport international de Bagdad, et d'un assistant à la gestion des carburants (agent local) à Erbil.

### Modifications de l'organigramme

172. La Section de la gestion centralisée des stocks devant absorber la Section de la gestion des marchés, il est proposé d'y transférer les postes de cette dernière, à savoir : deux postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (agent du Service mobile), un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent du Service mobile) et six postes d'assistant aux fournitures (1 SM et 5 AL).

### Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international :*                      *Suppression de 1 poste (agent du Service mobile)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	2	-	<b>3</b>	3	-	<b>6</b>	-	33	-	<b>39</b>
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	2	-	<b>3</b>	2	-	<b>5</b>	-	33	-	<b>38</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(1)</b>	-	<b>(1)</b>	-	-	-	<b>(1)</b>

173. La Section du génie est chargée d'assurer de manière efficace et efficiente la planification, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des locaux, et d'exécuter des projets de construction et autres travaux concernant notamment la

création de nouvelles structures, la remise en état, la réparation et l'amélioration des structures existantes, les installations de sécurité, et les équipements collectifs tels que les systèmes de production et de distribution d'électricité, de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'adduction et de distribution d'eau, et de traitement et d'élimination des eaux usées.

174. En poste à Bagdad, le Chef de la Section du génie (P-4) pourra s'appuyer sur un assistant administratif (agent local), un ingénieur (P-3), cinq électriciens (agent local), trois plombiers (agent local), un ingénieur spécialiste de l'eau et de l'assainissement (agent local), deux opérateurs de groupes électrogènes (agent local), un mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), deux maçons (agent local), quatre techniciens (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local) et deux menuisiers (agent local).

175. À l'aéroport international de Bagdad, la Section disposera d'un ingénieur (agent du Service mobile), d'un plombier (agent local), d'un assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et d'un technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

176. À Koweït, la Section disposera d'un ingénieur assistant (agent local).

177. À Erbil, la Section s'appuiera sur un ingénieur (P-3), un mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), un menuisier (agent local), un ingénieur assistant (agent local), un plombier (agent local), un électricien (agent local) et un technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

178. À Kirkouk, la Section comptera un assistant Génie (agent du Service mobile), d'un technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local) et un assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

### Modifications de l'organigramme

179. Pour mieux regrouper les ressources et réduire encore les coûts sans compromettre la qualité des services, il est proposé de supprimer un poste d'ingénieur du génie civil (agent du Service mobile).

### Section du transport de surface

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Volontaires Agents des Nations Unies locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	-	47	-	<b>54</b>
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	-	47	-	<b>54</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	1	1	3	14	-	17	1	18	-	36
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	4	-	3	1	12	-	16

187. Le projet de séparer les composantes opérations aériennes et contrôle des mouvements de la Section des transports aériens, présenté dans les prévisions budgétaires pour 2015, a été abandonné à l'issue d'un examen interne détaillé, compte tenu des avantages offerts par le regroupement de fonctions semblables et la simplification de la chaîne hiérarchique. On s'est notamment rendu compte que des effectifs supplémentaires étaient pour former une deuxième équipe afin d'exercer, dans les deux nouvelles sections, plusieurs nouvelles fonctions qui étaient jusque-là intégrées et exécutées par un seul fonctionnaire. C'est pourquoi, en 2016, la Section du contrôle des mouvements sera absorbée par la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes.

188. Le Manuel des transports aériens du Département de l'appui aux missions donne des indications précises sur les fonctions, rôles et tâches assignés à la Section des transports aériens, et des orientations quant à la classe et au nombre des postes nécessaires pour s'en acquitter. La Section des transports aériens est chargée de superviser les opérations aériennes et les services contractuels fournis pour un avion et deux hélicoptères.

189. La Section devra planifier et gérer les opérations aériennes et le contrôle des mouvements de la Mission. Elle sera dirigée par le Chef des transports aériens (P-4), exerçant ses fonctions à l'aéroport international de Bagdad et secondé par un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local). Elle se composera d'un Groupe des opérations aériennes, d'un Groupe des services d'aérodrome, d'un Centre de coordination des mouvements et d'un Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité.

190. Le Groupe des opérations aériennes sera dirigé par un fonctionnaire des opérations aériennes (P-3), en poste à l'aéroport international de Bagdad, secondé par un autre fonctionnaire des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) et trois assistants aux opérations aériennes (2 SM et 1 AL).

191. Le Groupe de la gestion des aérodromes sera dirigé par un fonctionnaire des opérations aériennes (agent du Service mobile) en poste à l'aéroport international de Bagdad et secondé par trois assistants aux opérations aériennes (2 SM et 1 AL).

192. Le Centre de coordination des mouvements sera dirigé par un spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) épaulé par quatre assistants au contrôle des mouvements (2 SM et 2 AL) en poste à l'aéroport international de Bagdad et par cinq assistants au contrôle des mouvements (2 SM et 3 AL) exerçant leurs fonctions dans la Zone internationale de Bagdad.

193. À Koweït, la Section bénéficiera de l'appui de deux assistants aux opérations aériennes (agent local) et de trois assistants au contrôle des mouvements (agent local).

194. À Erbil, le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité comprendra un fonctionnaire des opérations aériennes (P-2) et un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile). Un détachement chargé des mouvements aériens sera dirigé par un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), épaulé par cinq assistants au contrôle des mouvements (1 SM et 4 AL) et un assistant aux opérations aériennes (agent local).

### Modifications de l'organigramme

195. La Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes devant absorber la Section du contrôle des mouvements, il est proposé d'y transférer les postes de cette dernière, à savoir 1 poste de spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et 17 postes d'assistant au contrôle des mouvements (5 SM et 12 AL).

196. Vu le surcroît d'efficacité obtenu en transférant et en centralisant à l'aéroport international de Bagdad les fonctions de gestion et de planification des opérations exercées à Erbil, il est proposé de supprimer un poste de chef des opérations aériennes (P-3) et un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile).

197. Pour renforcer les capacités locales, il est proposé de transformer en poste d'administrateur recruté sur le plan national un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes jusque-là occupé par un agent du Service mobile.

### Section du contrôle des mouvements

*Personnel recruté sur le plan international :* Perte de 6 postes (agent du Service mobile) par transfert à la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes

*Personnel recruté sur le plan national :* Perte de 12 postes (agent local) par transfert à la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>		<i>Volontaires des Nations Unies locaux</i>	
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	12	-	18
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)	-	(12)	-	(18)



1 AN), un spécialiste du système d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), trois assistants informaticiens (agent du Service mobile), sept informaticiens (agent local), un assistant aux télécommunications (agent du Service mobile), trois techniciens en télécommunications (agent local) et un assistant aux systèmes d'information géographique (agent local).

202. À l'aéroport international de Bagdad, la Section bénéficiera de l'appui d'un assistant informaticien (agent du Service mobile), d'un assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) et d'un technicien en télécommunications (agent local).

203. À Koweït, la Section comptera un informaticien (agent du Service mobile), un assistant aux télécommunications (agent du Service mobile), cinq assistants informaticiens (agent local) et deux techniciens en télécommunications (agent local).

204. À Erbil, elle bénéficiera de l'appui de deux informaticiens (1 P-3 et 1 AN), de trois techniciens en télécommunications (agent local) et de quatre assistants informaticiens (agent local).

205. À Kirkouk, elle disposera d'un technicien en télécommunications (agent du Service mobile) et de deux assistants informaticiens (agent local).

206. À Bassora, elle comptera deux assistants informaticiens (1 SM et 1 AL).

#### **Modifications de l'organigramme**

207. Compte tenu de la restructuration de l'appui à la mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile), un poste de technicien en télécommunications (agent local) et un poste de préposé à la facturation (agent local) à Koweït, ainsi qu'un poste de fonctionnaire du budget (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant informaticien (agent local) à Bagdad.

208. Étant donné que le Groupe des systèmes d'information géographique fera désormais partie de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant au système d'information géographique (agent local) du Groupe conjoint de l'analyse à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

209. Les changements ci-après sont proposés pour tenir compte de la restructuration de la Section :

a) Transfert d'un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) de Koweït à Bagdad;

b) Transfert d'un poste d'informaticien (administrateur recruté sur le plan national) de Bagdad à Erbil.

## Bureau d'appui commun de Koweït Section des ressources humaines

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	4	-	13	-	17
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	4	-	13	-	17
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

210. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines sont exécutées sous les auspices du Bureau d'appui commun de Koweït, où les groupes chargés des ressources humaines sont organisés de manière à exercer les fonctions et les activités prévues dans la Stratégie globale d'appui aux missions. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4) sera épaulé par 2 spécialistes des ressources humaines (1 P-3 et 1 SM) et 14 assistants aux ressources humaines (1 SM et 13 AL).

## Groupe des voyages

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	3
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	3
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

211. Le Groupe des voyages relèvera du Bureau d'appui commun de Koweït et son chef (agent du Service mobile) sera épaulé par deux assistants aux voyages (agent local).

## Section des finances

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Volontaires Agents des Nations Unies	
															locaux	Unies
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	-	10	-	17
Effectif proposé 2016	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	-	10	-	17
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

212. La Section des finances relèvera du Bureau d'appui commun de Koweït et veillera à l'exactitude et à l'exhaustivité des opérations de comptabilité, de l'information communiquée et des contrôles financiers internes; rapprochera les comptes bancaires et les comptes du grand livre; exercera les pouvoirs délégués par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur aux fins de l'approbation et du décaissement des paiements de la Mission de façon que les factures des fournisseurs soient réglées dans les meilleurs délais; traitera les demandes de remboursement de frais de voyage faites par les membres du personnel; et assurera le service de paie du personnel recruté sur les plans national et international. Elle sera dirigée par le Chef des services financiers (P-4), qui sera épaulé par 3 fonctionnaires des finances (agent du Service mobile) et 13 assistants (finances) (3 SM et 10 AL).

## IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 6

### Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			2016		Total 2015	Variation 2014-2015
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
<b>I. Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires		453,5	114,5	339,0	-	144,3	(144,3)
Contingents	15 218,0	14 414,4	803,6	8 581,4	-	8 377,7	203,7
Police civile	286,0	88,3	197,7	-	-	91,4	(91,4)
<b>Total, catégorie I</b>	<b>15 957,5</b>	<b>14 617,2</b>	<b>1 340,3</b>	<b>8 581,4</b>	<b>-</b>	<b>8 613,4</b>	<b>(32,0)</b>

Catégorie de dépenses	2014-2015			2016		Total 2015	Variation 2014-2015
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
<b>II. Personnel civil</b>							
Personnel recruté sur le plan international	121 661,5	129 545,4	(7 883,9)	61 504,1	–	60 404,2	1 099,9
Personnel recruté sur le plan national	42 752,7	34 106,7	8 646,0	18 789,7	–	19 735,1	(945,4)
<b>Total, catégorie II</b>	<b>164 414,2</b>	<b>163 652,1</b>	<b>762,1</b>	<b>80 293,8</b>	<b>–</b>	<b>80 139,3</b>	<b>154,5</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>							
Consultants	766,3	705,9	60,4	227,6	–	508,4	(280,8)
Voyages	3 561,7	7 640,8	(4 079,1)	1 718,0	–	1 979,4	(261,4)
Installations et infrastructures	17 536,9	16 766,7	770,2	10 288,3	465,4	11 615,6	(1 327,3)
Transports terrestres	2 540,5	1 286,6	1 253,9	1 047,3	16,0	1 163,3	(116,0)
Transports aériens	26 301,0	25 212,2	1 088,8	6 309,7	–	19 032,6	(12 722,9)
Communications	9 632,4	9 756,9	(124,5)	5 448,4	1 940,4	5 770,1	(321,7)
Informatique	3 875,3	3 172,2	703,1	1 977,5	460,7	2 049,3	(71,8)
Santé	1 139,6	717,3	422,3	502,2	–	694,1	(191,9)
Fournitures, services et matériel divers	15 450,0	15 438,0	12,0	3 702,5	–	4 591,3	(888,8)
<b>Total, catégorie III</b>	<b>80 803,7</b>	<b>80 696,6</b>	<b>107,1</b>	<b>31 221,5</b>	<b>2 882,5</b>	<b>47 404,1</b>	<b>(16 182,6)</b>
<b>Total net</b>	<b>261 175,4</b>	<b>258 965,9</b>	<b>2 209,5</b>	<b>120 096,7</b>	<b>2 882,5</b>	<b>136 156,8</b>	<b>(16 060,1)</b>

## A. Militaires et personnel de police

(8 581 400 dollars)

	Crédits ouverts 2014-2015	Montant estimatif des dépenses 2014-2015	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total 2016	Total 2015	Variation 2015-2016
<b>Observateurs militaires</b>	453,5	114,5	339,0	–	144,3	(144,3)

213. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation stratégique en Iraq, il a été décidé que les institutions spécialisées comme le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies étaient les mieux placés pour assurer les fonctions liées à l'état de droit. Aucun conseiller militaire ne sera donc déployé en 2016.

214. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique par un déploiement effectif moyen de deux conseillers militaires en 2014, alors qu'un effectif de sept conseillers était prévu au budget, ainsi que par un déploiement effectif moyen d'un seul conseiller militaire pour une durée de trois mois en 2015, alors que le déploiement de deux conseillers pour 12 mois chacun était prévu au budget.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé/ (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Contingents</b>	15 218,0	14 414,4	803,6	8 581,4	8 377,7	203,7

215. Le montant 8 581 400 dollars permettrait de couvrir le déploiement d'un effectif moyen autorisé de 245 gardes des Nations Unies, et notamment les dépenses suivantes :

a) Le remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard de 1 332 dollars par personne et par mois jusqu'au 30 juin et de 1 365 dollars par personne et par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour tous les contingents (3 964 600 dollars);

b) Les frais de déploiement et de rapatriement, estimés à 4 400 dollars par aller-retour et par personne pour 168 gardes fidjiens et à 2 400 dollars par aller-retour et par personne pour 77 gardes népalais (924 000 dollars);

c) Les indemnités de permission, au taux standard de 10,50 dollars par jour pendant 15 jours, payables deux fois par an aux 245 gardes (77 200 dollars);

d) L'indemnité journalière, au taux standard de 1,28 dollar, pour 89 670 jours-homme (114 800 dollars);

e) L'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard pour un effectif militaire de 101 à 1 000 hommes (98 000 dollars);

f) Les services d'appui logistique et les services de zone-vie pour les repas et l'eau à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad et à Kirkouk et pour l'eau à Erbil (2 862 600 dollars);

g) Le remboursement aux gouvernements du coût du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) fourni dans le cadre d'un accord de location avec services, conformément aux mémorandums conclus (8 300 dollars);

h) Le coût du transport par avion du matériel appartenant aux contingents (y compris déploiement), du fret et des bagages non accompagnés, selon les clauses du contrat correspondant (531 900 dollars).

216. La variation entre les prévisions de dépenses pour 2016 et le budget approuvé pour 2015 est imputable à la hausse du taux de remboursement standard du coût des contingents à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, à une hausse du prix du billet d'avion depuis Fidji et à une légère augmentation du coût des repas et l'eau.

217. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique par la réduction du nombre de soldats de 272 à 245 en octobre 2014, par la baisse des dépenses au titre du fret en raison d'une réduction des mouvements de matériel

appartenant aux contingents et par un coût des repas, et donc des rations, inférieur aux prévisions.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé/ (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Police des Nations Unies</b>						
<b>Unies</b>	286,0	88,3	197,7	–	91,4	(91,4)

218. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de la mission susmentionnée d'évaluation stratégique en Iraq, il a été décidé que les institutions spécialisées comme le PNUD, le HCDH et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies étaient les mieux placés pour assurer les fonctions liées à l'état de droit. Aucun conseiller militaire ne sera donc déployé en 2016.

219. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique par le déploiement en 2014 d'un effectif moyen de deux conseillers pour les questions de police alors que cinq étaient prévus au budget et par l'absence de conseiller déployé en 2015 alors que le budget en prévoyait un.

## B. Personnel civil

(80 293 800 dollars)

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>						
<b>international</b>	121 661,5	129 545,4	(7 883,9)	61 504,1	60 404,2	1 099,9

220. Le montant de 61 504 200 dollars permettrait de couvrir les traitements (31 941 800 dollars) et les dépenses communes de personnel (25 380 500 dollars) pour un complément d'effectif de 356 agents recrutés sur le plan international (146 P et 210 SM), ainsi que la prime de danger au taux établi de 1 600 dollars par personne et par mois pour un effectif autorisé de 297 personnes (4 181 800 dollars). Un taux de vacance de postes de 12 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2016.

221. La variation entre les ressources demandées pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique par la comptabilisation du traitement moyen effectif des titulaires actuels (compte tenu de leurs échelons, classes et situations de famille) ainsi que par un ratio de dépenses communes de personnel calculé au taux de 79,1 % des traitements prévus pour 2016 sur la base des dépenses effectives, alors qu'il avait été calculé à 65,2 % des traitements en 2015.

222. Le dépassement prévu pour la période 2014-2015 s'explique principalement par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des dépenses communes de personnel ainsi que par la réinstallation du personnel de la Mission, effectuée pendant l'exercice biennal en raison des conditions de sécurité en Iraq.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	42 752,7	34 106,7	8 646,0	18 789,7	19 735,1	(945,4)

223. Le montant de 18 789 700 dollars permettrait de couvrir : les traitements (13 805 200 dollars) et dépenses communes de personnel (3 259 300 dollars) pour un complément d'effectif de 523 agents recrutés sur le plan national (116 P et 407 AL); la prime de danger pour 88 administrateurs recrutés sur le plan national et 252 agents locaux, au taux de 585 dollars par mois (1 650 200 dollars); ainsi que les heures supplémentaires prévues (75 000 dollars). Les prévisions de dépenses pour 2016 ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 16 % pour les agents locaux.

224. La variation entre le montant des ressources demandées pour 2016 et celui des crédits approuvés pour 2015 s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes supérieur pour les administrateurs recrutés sur le plan national (16 % pour 2015, contre 20 % pour 2016) ainsi que pour les agents locaux (13 % pour 2015, contre 16 % pour 2016).

225. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par un taux de vacance de postes prévu supérieur aux taux autorisés pour les administrateurs recrutés sur le plan national (taux prévu de 24 % contre taux autorisé de 16 %), par un taux de vacance de postes prévu supérieur aux taux autorisés pour les agents locaux (taux prévu de 18 % contre taux autorisé de 13 %) et par la réduction du nombre d'agents locaux basés au Koweït où les traitements sont supérieurs à ceux des agents locaux en poste dans d'autres lieux d'affectation de la Mission.

### C. Dépenses opérationnelles

(31 221 500 dollars)

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Consultants</b>	766,3	705,9	60,4	227,6	508,4	(280,8)

226. Le montant de 227 600 dollars permettrait de couvrir les services de consultants et les voyages y afférents aux fins des activités suivantes : a) coexistence nationale : appui à l'engagement de la médiation en situation de crise politique, conseils techniques à la Mission et assistance à ses activités visant à régler la crise politique déclenchée par l'insurrection dans les provinces occidentales et le désengagement des minorités (1 consultant pour une période de 6 mois) (27 200 dollars); b) coopération régionale pour fournir des conseils techniques à la Mission et appuyer son action visant à normaliser et améliorer les rapports de l'Iraq avec les pays voisins (1 consultant pour une période de 6 mois)

(27 200 dollars); c) coexistence nationale : dialogue politique ouvert à tous, appui à la médiation pour la recherche d'un consensus (1 consultant pour une période de 4 mois) (23 200 dollars); d) coexistence nationale : appui électoral ayant trait au différend sur les frontières internes pesant sur les élections à Kirkouk (1 consultant pour une période de 4 mois) (23 200 dollars); e) coexistence nationale : analyse du différend sur les frontières internes aux fins de mesures de confiance, notamment d'accords de partage du pouvoir (1 consultant pour une période de 4 mois) (23 200 dollars); f) coexistence nationale : problématique des minorités (1 consultant pour une période de 4 mois) (23 200 dollars); g) appui dans les domaines constitutionnel et juridique pour faire progresser les travaux restés inachevés sur le plan législatif (1 consultant pour une période de 3 mois) (16 400 dollars); h) Koweïtiens et biens disparus (1 consultant pour une période de 4 mois) (23 200 dollars). De plus, des crédits ont été prévus pour les services de formation assurés par des consultants dans les domaines techniques et administratifs et pour les questions de sécurité (40 800 dollars).

227. La variation entre les ressources demandées pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des consultants spécialisés dans les questions électorales et l'appui à l'information et à l'analyse, du fait de la difficulté de trouver les candidats appropriés, ainsi que par la baisse des dépenses prévues au titre des consultants spécialisés dans la formation, du fait du recours aux formateurs du Siège de l'ONU plutôt qu'à des consultants externes.

228. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par les difficultés rencontrées pour trouver les consultants appropriés, les crédits prévus pour l'emploi de consultants spécialisés dans l'analyse de l'information, les processus constitutionnels et la coexistence nationale n'ayant de ce fait pas été utilisés.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Voyages</b>	3 561,7	7 640,8	(4 079,1)	1 718,0	1 979,4	(261,4)

229. Le montant de 1 718 000 dollars permettrait de couvrir les dépenses afférentes aux voyages (billets d'avion, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) des fonctionnaires ou personnel des services suivants : Représentant spécial du Secrétaire général (participation aux réunions et consultations tenues à New York, en Europe et dans les capitales du Moyen-Orient) (228 500 dollars); Bureau du Chef de cabinet (37 200 dollars); Groupe conjoint de l'analyse (9 100 dollars); Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale (31 600 dollars); Bureau de l'assistance électorale (25 800 dollars); Bureau des affaires politiques (65 800 dollars); Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires (61 200 dollars); Bureau des droits de l'homme (12 900 dollars); Bureau de l'information (14 200 dollars); appui à la mission (176 600 dollars); ainsi que les voyages dans la zone de la Mission du personnel se rendant en Iraq, au Koweït, à Amman et en République islamique d'Iran (292 100 dollars).

230. Un montant de 763 000 dollars est en outre demandé pour financer les voyages à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), d'Entebbe (Ouganda), des sites de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ou d'autres lieux de formation aux fins de stages portant sur des questions administratives, notamment Umoja, sur la sécurité et sur certains domaines opérationnels (comme la médiation, la gouvernance locale, le règlement des conflits et la négociation) ainsi que sur l'encadrement, la gestion et le renforcement des capacités institutionnelles.

231. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2016 et celui des crédits approuvés pour 2015 tient principalement aux mesures prises par la Mission pour limiter les voyages aux déplacements strictement nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions, pour utiliser autant que possible les technologies de communication et, en particulier, pour multiplier les cours de formation en ligne.

232. Le dépassement prévu pour la période 2014-2015 s'explique principalement par les indemnités journalières de subsistance à verser au personnel déménageant d'Iraq au Koweït, à Amman ou à Erbil du fait des conditions de sécurité en Iraq.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Installations et infrastructures</b>	17 536,9	16 766,7	770,2	10 288,3	11 615,6	(1 327,3)

233. Le montant de 10 288 300 dollars demandé au titre des installations et infrastructures permettrait de couvrir les dépenses suivantes :

- a) Achat et remplacement de matériel de réfrigération (54 000 dollars);
- b) Achat de diverses fournitures du génie (105 000 dollars);
- c) Achat de matériel électrique divers (64 000 dollars);
- d) Achat et remplacement de pompes (6 500 dollars);
- e) Remplacement du matériel de bureau (4 000 dollars);
- f) Remplacement de matériel de sécurité et de sûreté (accessoires pour armes et munitions, matériel anti-incendie, miroirs pour inspection de véhicules et détecteurs de métaux portatifs) (231 900 dollars);
- g) Location de locaux à Amman, Téhéran et Bassora et d'installations de conférences dans l'ensemble de la zone de la Mission (880 400 dollars);
- h) Services collectifs (eau, électricité et évacuation des eaux usées) (702 800 dollars);
- i) Services d'entretien divers pour les systèmes de télévision en circuit fermé, les systèmes de diffusion audio, les photocopieuses, les systèmes de contrôle de l'accès aux locaux et les services par satellites, et contrats de louage de services d'entretien des installations, des groupes électrogènes, de la plomberie, des circuits électriques, des climatiseurs et des appareils de chauffage, des systèmes de

purification de l'eau et de traitement des déchets et des systèmes d'analyse de l'eau (3 790 500 dollars);

j) Services et personnel de sécurité, dont 37 gardes au Koweït à un coût estimatif de 279 700 dollars par an, 16 gardes à Erbil à un coût estimatif de 272 700 dollars par an et quatre chiens dressés à la détection des explosifs à un coût estimatif de 480 000 dollars par an (1 032 400 dollars);

k) Aménagement et rénovation des installations de la MANUI, principalement pour renforcer la sécurité dans divers sites de la Mission à Bagdad, Erbil et Kirkouk (1 110 000 dollars);

l) Papèterie et fournitures de bureau, sur la base de 29 dollars par personne et par mois, pour un effectif de 627 personnes (218 200 dollars);

m) Pièces de rechange et fournitures pour les climatiseurs, les générateurs, les systèmes de traitement des eaux usées et de l'eau d'approvisionnement (205 200 dollars);

n) Fournitures pour la défense des périmètres, telles que filets de camouflage pour les postes de sécurité et de contrôle et les miradors, sable et sacs à sable pour protéger les installations de sécurité, profils métalliques pour renforcer la sécurité et pièces pour barrières de sécurité automobile afin d'en assurer le bon fonctionnement (147 000 dollars);

o) Carburant pour groupes électrogènes, à raison de 2 133 000 litres à 1,00 dollar le litre à Erbil, 0,75 dollar le litre dans le reste de l'Iraq et 0,40 dollar le litre au Koweït (1 646 100 dollars);

p) Fournitures sanitaires et articles de nettoyage (90 300 dollars).

234. La variation entre les ressources demandées pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par : une baisse des dépenses au titre de l'achat et du remplacement du mobilier et du matériel en raison du fait que la Mission prolonge la durée de vie utile du mobilier et du matériel encore en bon état; une baisse des dépenses au titre des travaux de construction et de réaménagement des locaux, car d'importants travaux de ce type avaient été proposés et achevés en 2015; une baisse des dépenses au titre des lubrifiants. Ces baisses sont en partie compensées par l'augmentation du tarif des services d'entretien prévus aux termes du contrat le plus récent et par l'ajout de deux chiens dressés à la détection des explosifs.

235. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par la diminution de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes en Iraq du fait de l'amélioration de l'alimentation en électricité et par une baisse des dépenses au titre de l'achat et du remplacement du mobilier et du matériel en raison du fait que la Mission prolonge la durée de vie utile du mobilier et du matériel encore en bon état.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Transports terrestres</b>	2 540,5	1 286,6	1 253,9	1 047,3	1 163,3	(116,0)

236. Le montant de 1 047 300 dollars permettrait de couvrir :

- a) L'achat de quatre outils d'atelier (16 000 dollars);
- b) Le coût de la location de trois dépanneuses et trois grues lourdes pour une période de 12 mois et de deux camions pour une période de 10 mois (57 700 dollars);
- c) Les services de réparation et d'entretien des véhicules (241 300 dollars);
- d) Les primes d'assurance responsabilité civile (45 000 dollars) tous pays pour 340 véhicules, 12 unités de matériel mobile et des véhicules non autopropulsés (42 600 dollars) et les primes d'assurance locale pour 20 véhicules (2 400 dollars);
- e) L'achat de pièces de rechange et de fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, à Erbil et au Koweït (341 800 dollars);
- f) L'achat de carburant et de gazole, sur la base d'une consommation estimée à 411 900 litres, à raison de 0,839 dollar le litre en moyenne (345 500 dollars).

237. La variation entre les crédits demandés pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par une baisse de consommation de carburant liée à la diminution du nombre de déplacements du personnel en raison de la fermeture du complexe de Tamimi et de la réinstallation de la plupart des membres du personnel au complexe D2.

238. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par la diminution de la consommation de carburant du fait des restrictions relatives aux déplacements en Iraq en raison de la détérioration des conditions de sécurité, par une diminution des besoins en pièces de rechange du fait de la sous-utilisation des véhicules blindés à Bagdad en raison de la réinstallation du personnel de Bagdad à Erbil en 2014-2015 et par la baisse du prix d'achat d'un véhicule de transport logistique moyen.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Transports aériens</b>	26 301,0	25 212,2	1 088,8	6 309,7	19 032,6	(12 722,9)

239. Le montant de 6 309 700 dollars permettrait de couvrir :

- a) L'achat de matériel de transport aérien (500 dollars);
- b) Les frais de poursuite des satellites (3 200 dollars);
- c) Les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (220 400 dollars);

- d) Les indemnités de subsistance des équipages (11 000 dollars);
- e) L'achat de carburant pour deux avions, sur la base d'une consommation estimative de 747 900 litres, à raison de 1,22 dollar le litre (912 400 dollars);
- f) La prime d'assurance responsabilité civile pour deux avions (16 600 dollars);
- g) La location annuelle et les dépenses opérationnelles de deux avions (5 145 600 dollars), les coûts garantis de la flotte correspondant à 4 415 600 dollars et l'utilisation prévue étant estimée à 1 300 heures de vol d'un coût de 560 dollars l'heure.

240. La variation entre les crédits demandés pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par l'arrêt de l'utilisation des hélicoptères qui ne se prêtent pas aux conditions de sécurité sur le terrain et la réduction correspondante des dépenses de carburant et des redevances d'atterrissage.

241. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par l'arrêt de l'utilisation des hélicoptères qui ne se prêtent pas aux conditions de sécurité sur le terrain et la réduction correspondante des dépenses de carburant. Diminution des frais est en partie compensée par une augmentation des dépenses relatives aux avions au titre de l'affrètement d'un deuxième Learjet d'entre août 2014 et avril 2015 et de l'affrètement de deux aéronefs supplémentaires en 2014 pour l'évacuation du personnel de Bagdad en conséquence de la dégradation des conditions de sécurité.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Communications</b>	9 632,4	9 756,9	(124,5)	5 448,4	5 770,1	(321,7)

242. Le montant de 5 448 400 dollars permettrait de couvrir :

- a) L'achat et le remplacement : du matériel de transmission à très haute et ultra-haute fréquences aux fins de l'amélioration de l'infrastructure du réseau radio au Kurdistan; du matériel satellite pour la modernisation des microterminaux VSAT de la Mission et le passage à la bande L afin d'améliorer l'accès à Umoja; du matériel de téléphonie afin d'obtenir une plus grande largeur de bande pour le réseau de microterminaux VSAT à Bagdad et Erbil; de matériel de communication divers; de 33 dispositifs de contre-mesure électronique en raison du passage de la 2G à la 3G pour lutter contre l'évolution des engins explosifs improvisés (1 940 400 dollars);
- b) Les frais afférents à la communication par réseaux commerciaux, notamment la location d'un répéteur de satellite, la connexion à Internet, le réseau de fibre optique et les lignes louées en Iraq, la connexion Internet redondante via des microterminaux VSAT européens, les lignes de communication avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la connexion avec Valence (Espagne), la téléphonie mobile, fixe ou par satellite, et le système de localisation de véhicules (2 430 900 dollars);

c) Les services d'entretien du matériel et d'appui aux communications, notamment : les frais de vidéoconférence, les services avancés de Cisco, la mise à niveau du gestionnaire d'appels et les contrats de licence y afférents, les services de techniciens locaux, les services de câblage et de réseau à fibre optique, les services avancés de Motorola et les frais de réseau filaire et sans fil de téléphonie, à raison de 25 dollars par an et par poste téléphonique interne (729 500 dollars);

d) Les pièces de rechange et les consommables du matériel de communication, inscrits au budget pour une valeur égale à 0,8 % de la valeur d'inventaire du matériel de communication (100 500 dollars);

e) Les services d'information (activités de sensibilisation et campagnes d'information, production de supports d'information et de promotion et services de production et de diffusion de programmes télévisés) (174 900 dollars);

f) Les fournitures et la maintenance pour couvrir les frais d'hébergement et de sauvegarde du domaine Internet (300 dollars);

a) Les frais d'abonnement à des journaux internationaux et locaux, aux programmes de télévision et de radio, l'accès en ligne à la BBC et les services de publicité (71 900 dollars).

243. La variation entre les crédits demandés pour 2016 et les crédits autorisés pour 2015 s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux et des services d'appui y afférents en raison de la baisse des coûts d'Internet sur microterminaux VSAT, du système de localisation de véhicules, de la connectivité Internet et des vidéoconférences, cette diminution étant en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre du remplacement continu des dispositifs de contre-mesure électronique.

244. Le dépassement projeté pour la période 2014 -2015 tient principalement à l'achat de matériel de contre-mesure électronique supplémentaire. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse du coût des vidéoconférences, des services de maintenance des câbles et réseau en fibre optique et une diminution du nombre d'activités de sensibilisation en raison de la dégradation des conditions de sécurité en Iraq.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Informatique</b>	3 875,3	3 172,2	703,1	1 977,5	2 049,3	(71,8)

245. Le montant de 1 977 500 dollars permettrait de couvrir :

a) Le remplacement d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables, de moniteurs, de serveurs, de commutateurs et de routeurs de réseau, de pare-feux de réseau et de matériel divers (460 700 dollars);

b) L'achat de logiciels, ainsi que les licences et les redevances et dépenses afférentes à la location de logiciels, notamment le renouvellement des licences des logiciels, l'achat de logiciels de génie et d'information géographique et de licences pour les logiciels à gestion centralisée, à raison d'un montant annuel de 310 dollars par poste de travail (567 300 dollars);

c) Les services centraux d'appui informatique et de stockage des données (737 200 dollars);

d) Le coût des pièces de rechange et des consommables informatiques, évalué à 2,5 % de la valeur d'inventaire du matériel informatique (212 300 dollars).

246. La variation entre les crédits demandés pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par la baisse des besoins en services d'appui informatique du fait de la réduction du nombre de postes concernés au fur et à mesure de la réduction des effectifs et par la baisse du tarif de renouvellement des licences.

247. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par une diminution du nombre d'achats de commutateurs et routeurs de réseau et par la baisse du tarif de renouvellement des licences.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Santé</b>	1 139,6	717,3	422,3	502,2	694,1	(191,9)

248. Le montant de 502 200 dollars permettrait de couvrir les services médicaux, notamment les évacuations sanitaires et les hospitalisations de personnel militaire dans des hôpitaux n'appartenant pas à la Mission (252 200 dollars) ainsi que l'achat de médicaments et d'articles médicaux (250 000 dollars).

249. La variation entre les crédits demandés pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par une baisse des dépenses au titre des articles médicaux en raison de la fermeture d'un dispensaire sur l'ancien complexe de Tamimi et correspond à la structure d'ensemble des dépenses.

250. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par le non-achat d'un appareil de radiographie numérique pour le dispensaire de niveau 1 de la Mission à Bagdad ainsi que par un coût inférieur aux prévisions budgétaires au titre des médicaments et articles médicaux.

	<i>Crédits ouverts 2014-2015</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014-2015</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Variation 2015-2016</i>
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	15 450,0	15 438,0	12,0	3 702,5	4 591,3	(888,8)

251. Le montant de 3 702 500 dollars permettrait de couvrir :

a) Les frais de détente et de loisirs des groupes de gardes des Nations Unies et du personnel civil (64 000 dollars);

b) Les uniformes de 50 agents de sécurité et les accessoires d'uniforme de 245 gardes des Nations Unies (fret compris) (74 600 dollars);

c) Les équipements de protection, y compris les tenues de protection balistique et les casques (20 600 dollars);

d) Les fournitures et les honoraires liés à divers stages internes, aux initiations aux questions de sécurité, à d'autres cours de formation à la sécurité, à des cours de formation technique et administrative concernant l'aviation, l'informatique, les achats, le génie, les transports et les ressources humaines et à la formation à des questions de fond telles que la réduction des risques de catastrophe, la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes, l'analyse des conflits aux fins de la consolidation de la paix et de la prévention, la facilitation des processus de dialogue (496 600 dollars);

e) D'autres services, tels que le nettoyage et le gardiennage des locaux, la blanchisserie, le ramassage des ordures (2 404 000 dollars);

f) Les dépenses de représentation (50 000 dollars), les frais d'assurance générale (50 000 dollars), les frais bancaires (60 000 dollars), les demandes de remboursement diverses (8 900 dollars), le fret et les coûts apparentés (128 000 dollars) et l'eau en bouteille (345 800 dollars).

252. La variation entre les crédits demandés pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues pour les services de fret, imputable aux changements intervenus dans la chaîne d'approvisionnement du Koweït à Erbil, et par la baisse des coûts de formation, les stages de formation à la sécurité étant désormais dispensés à la Mission.

253. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre de la formation car on favorise tant que possible les stages assurés à l'intérieur de la Mission plutôt qu'à l'extérieur.

## **V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad**

254. Le Fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé pour la construction, à Bagdad, d'un complexe intégré qui accueillerait tous les organismes de l'ONU opérant en Iraq.

255. En 2014, il était prévu de moderniser le système d'évacuation des eaux usées, de réparer la structure du bâtiment Hammourabi et de l'imperméabiliser, de moderniser l'alimentation électrique et le système d'éclairage de sécurité, de remettre en état la villa D2 et d'installer un système d'alerte incendie et un détecteur d'incendie modernisés. La modernisation du système d'évacuation des eaux usées et la mise en place d'une nouvelle installation de traitement des eaux usées ont été achevées en 2014. La mise en place d'espaces de détente, la réparation et l'imperméabilisation du bâtiment Hammourabi réservé aux bureaux, le réaménagement de villas en différents duplex et de deux bâtiments de bureaux en logements ont été terminés au premier semestre de 2015.

256. La construction de deux bâtiments de logements en dur à un seul étage et de logements dans deux bâtiments à deux étages, dont un périmètre de sécurité prévu dans la cave, devrait permettre d'ouvrir 102 nouvelles unités d'hébergement et

d'accroître ainsi l'espace réservé aux logements dans le complexe, qui passerait de 112 unités en janvier 2015 à 269 unités dont la construction devrait se terminer d'ici juin 2016.

257. D'autres projets, dont la modernisation du système électrique, du système d'éclairage de sécurité, de l'auditorium, du dispositif d'alerte incendie et du détecteur d'incendies en sont encore au stade de la planification. La conception du dispositif d'alerte incendie et du détecteur d'incendies doit être revue en raison des changements apportés aux plans du complexe intégré et de son agrandissement.

## Annexe I

### **État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/628)**

##### *Résumé de la recommandation*

Le Comité n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire sur le plan opérationnel de pourvoir les postes susmentionnés et autres postes demandés par du personnel recruté sur le plan international et estime qu'un grand nombre de ces fonctions pourraient être exécutées par du personnel recruté sur le plan national déjà formé et disponible. Il recommande que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national, lorsque c'est possible, en convertissant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compte tenu de la disponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail local. À cet égard, il réitère les observations qu'il a formulées dans son rapport sur les observations et recommandations sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix et dans lequel il s'est déclaré favorable à la transformation de postes et d'emplois pourvus sur le plan international en des postes et emplois pourvus sur le plan national, lorsque c'est possible, en particulier pour ce qui est de renforcer les capacités locales dans les zones des missions (A/68/782, par. 91). (par. 197)

En ce qui concerne la redéfinition et le regroupement des bureaux et des tâches, y compris la proposition de création d'une Section de la gestion centralisée des stocks, le Comité escompte que les effets de synergie correspondants seront visibles en l'espace d'un an, en utilisant de manière rationnelle les effectifs déjà approuvés, notamment au niveau national. Il attend avec intérêt des informations actualisées sur les progrès accomplis et les gains d'efficacité mesurables obtenus dans le cadre du projet de budget de la MANUI pour 2016. (par. 199)

##### *Suite donnée à la recommandation*

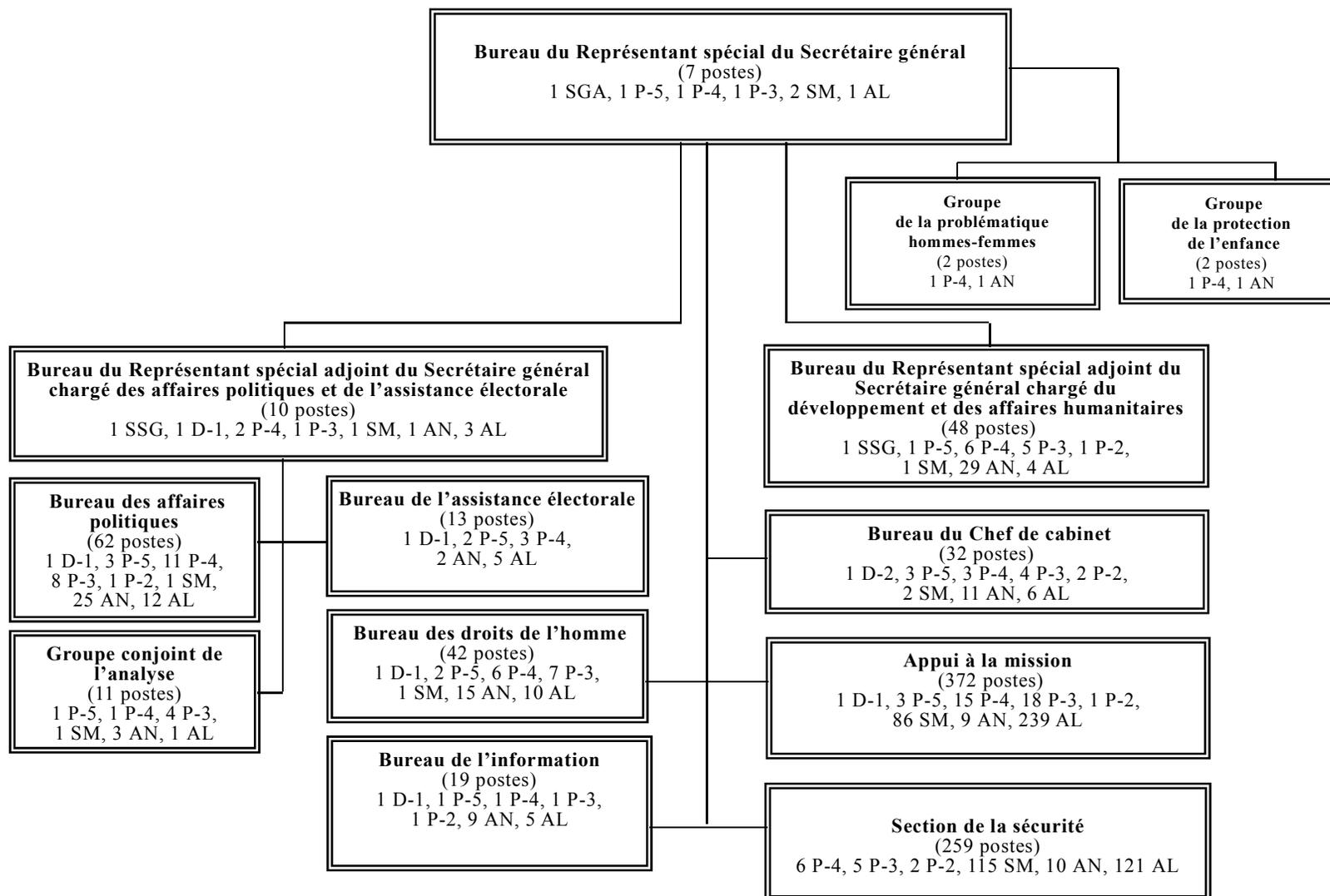
Huit postes (2 P-3 et 6 d'agent du Service mobile) ont été transformés en postes d'agent recruté sur le plan national en 2015. La MANUI se propose de transformer de la même façon quatre autres postes (1 P-3 et 3 d'agent du Service mobile) en 2016.

Les effectifs de la composante Appui à la Mission ont été examinés, reconfigurés et regroupés, avec la transformation en poste d'agent recruté sur le plan national de deux postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-3 et 1 d'agent du Service mobile) et la suppression de 18 postes (1 P-3, 3 d'agent du Service mobile, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 13 d'agent local).

## Annexe II

## Organigrammes pour 2016\*

## A. Services organiques



\* *Abréviations* : AL = agent local;  
SSG = sous-secrétaire général.

AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile;

## B. Services administratifs

